Que sais-je ?

TROUBADOURS
ET
COURS D'AMOUR

PAR J. LAFITTE-HOUSSAT

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

GT
2620
L3
1960

TROUBADOURS ET COURS D'AMOUR

DU MÊME AUTEUR

Origine des noms des localités de l'Aube (Troyes).
La Réforme de l'orthographe, « Temps futur ».

« QUE SAIS-JE ? »
LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES
Nº 422

TROUBADOURS ET COURS D'AMOUR

par

Jacques LAFITTE-HOUSSAT
Agrégé de l'Université

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

1960

SEIZIÈME MILLE

DÉPOT LÉGAL

1re édition .. .. .. 2e trimestre 1950
2e — .. .. .. 1er — 1960

TOUS DROITS
de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

© 1950, *Presses Universitaires de France*

ONUP

AVANT-PROPOS

Il s'en faut, malgré les nombreux travaux de médiévistes éminents, que tout soit élucidé sur cette longue période du XI^e^ au XV^e^ siècle, longtemps considérée comme une période de ténèbres.

Sans doute tout semble dit sur l'art au Moyen-Age et notamment sur ces *splendides actes de foi* que sont les cathédrales, dont on ne sait s'il faut admirer davantage l'élan de l'âme vers Dieu, si merveilleusement traduit par l'élancement des voûtes ogivales, ou le problème de la technique, si victorieusement résolu par des constructeurs anonymes qu'il stupéfie encore les architectes modernes, étant donné les moyens dont on disposait à cette époque. — C'est qu'il existe à Paris, Chartres, Laon, Amiens, Reims ou Bourges des monuments de cet art gothique, qui sont des témoignages éloquents et irréfutables ; comme il existe des vitraux admirables, dont les jeux de couleurs apportaient à ces cathédrales une luminosité exactement adaptée à leur destination ; comme il existe une musique, musique d'orgue ou chants polyphoniques, faite pour être entendue, et être entendue seulement dans ces immenses vaisseaux.

Tout est dit également, et de façon probablement définitive, sur la philosophie et la littérature du Moyen-Age. Les romanistes du monde entier ont établi en tout cas l'essentiel sur l'origine de la plupart des grands genres littéraires : poésie épique des

31475

chansons de geste, romans de la table ronde, poésie lyrique des troubadours, poésie dramatique des mystères et miracles, poésie comique des farces. — C'est que, ici encore, on peut s'appuyer sur des textes nombreux, bien établis et concordants.

Il n'en est pas de même pour les historiens, dont la tâche est beaucoup plus malaisée, du moins en ce qui concerne la vie privée et les conditions d'existence pendant cette période. Si l'on veut, en effet, essayer de faire une reconstitution de la journée d'un chevalier du XII^e^ siècle, si l'on veut décrire en détail l'existence d'une jeune fille ou d'un jeune homme à la même époque, comme l'a essayé avec quelque succès Léon Gautier, force est bien de rassembler tous les renseignements possibles sur la question. Or, en dehors des œuvres de peinture ou de sculpture parfois difficiles à interpréter, la plupart de ces renseignements sont tirés d'œuvres littéraires. Il n'est pas question pour nous, bien entendu, de récuser absolument ces témoignages de la littérature. Mais nous sommes bien obligés de constater que la condition des femmes par exemple sera décrite de façon bien différente, et souvent même contradictoire, si l'on compare la façon dont elles sont traitées dans un fabliau ou dans un poème des troubadours. Nous aurons d'elles une opinion différente si nous consultons des sources d'information aussi opposées que tel roman de CHRESTIEN DE TROYES, où la Femme divinisée peut tout exiger de son chevalier servant, et les jugements sévères des Pères de l'Eglise, sans parler du fameux concile de Mâcon, certainement apocryphe, où, à une très faible majorité de voix, il aurait été enfin décidé que la femme avait une âme, à l'égal de l'homme.

En ce qui concerne plus particulièrement la question de la Femme et de l'Amour, la contradiction

est encore plus grande entre la réalité historique et les textes littéraires. D'une part en effet, il est établi que la femme ne compte pas dans la société féodale, même celle des puissants seigneurs, qui la négligent et ne la considèrent que comme un instrument de plaisir, dont on use quand on en a besoin, notamment pour assurer la descendance, et qu'ensuite on délaisse pour d'autres. Au contraire, toute la littérature courtoise fait l'éloge de la femme, célèbre et chante la dame à qui l'on a fait don de son talent et de sa vie. Même en faisant sa part à l'exagération du poète ou du romancier, il est difficile de penser que pareille soumission aurait trouvé quelque crédit et que ces œuvres auraient rencontré quelque succès, s'il n'y avait eu aucun fondement réel à de tels sentiments. Quoi que l'on pense de la nature des Cours d'Amour, leur existence est difficile à mettre en doute, et même si ces assemblées de dames légiférant sur des questions amoureuses ne le faisaient que par jeu, il est malaisé de soutenir que ces mêmes dames ne jouaient aucun rôle dans leur vie privée et ne comptaient pour rien aux yeux de leur seigneur et maître.

Il faudra donc expliquer, ou essayer d'expliquer ces contradictions. Comment, à une époque où la loi civile fait aux femmes une place tout à fait inférieure et subalterne, a-t-on pu faire en littérature l'apologie de cette femme, qui devient une idole dont le chevalier ou le poète sont les adorateurs ? Comment, dans une société où les liens de famille sont extrêmement forts et les droits du mari incontestés, a-t-on pu laisser des dames se réunir pour discuter de galanterie et donner une consécration officielle à ce qui est tout de même de l'adultère ? Comment surtout l'Eglise, toute puissante au Moyen-Age dans un pays où la religion chrétienne

était profondément et sincèrement établie, a-t-elle laissé s'instituer et se développer ces Cours d'Amour ? Ce sont des questions auxquelles nous essayerons de répondre.

Nous verrons d'abord les circonstances sociales, économiques et morales, qui ont permis la transformation du rôle de la femme et favorisé la naissance et le développement de la courtoisie.

Nous étudierons ensuite ce rôle de la femme dans l'institution bizarre des Cours d'Amour. Sur cette question, nous donnerons un historique que nous croyons complet dans l'essentiel, et qui permettra d'apprécier en toute objectivité les arguments et les preuves fournis successivement par les partisans et les adversaires de l'existence des Cours d'Amour.

Surtout nous analyserons plus en détail que de coutume l'ouvrage qui est, à notre sens, le seul document capital : il s'agit du *De arte amandi (L'art d'aimer)* d'ANDRÉ LE CHAPELAIN. Ce texte en effet constitue la charte, ou si l'on veut le catéchisme de l'amour courtois. C'est l'exposé dogmatique de la doctrine amoureuse, dont nous retrouverons ensuite les applications : dans les *jugements d'amour* des Dames, — dans les poésies des Troubadours, — enfin dans les romans de CHRÉTIEN DE TROYES.

Cette analyse nous permettra alors d'examiner de plus près les caractères principaux de l'amour courtois, dont il nous restera, pour terminer, à étudier, s'il y a lieu, l'influence morale et sociale soit sur l'époque elle-même, soit sur les siècles suivants.

Ayant ainsi établi le plan de notre travail, il nous faut encore indiquer les limites et le cadre que nous nous sommes assignés. Il est à peine besoin de dire que nous n'examinerons pas dans cette étude la

façon d'aimer dans toutes les classes de la société. L'amour dont il sera question ici ne peut pas s'appliquer aux paysans : serfs et vilains ne pouvaient, pensait-on, connaître et apprécier que l'amour bassement matériel. Pas davantage aux bourgeois des villes, artisans et commerçants, préoccupés surtout de gagner de l'argent dans leur métier ou leur négoce : à ceux-ci convenait seulement l'amour gaulois prodigué dans les fabliaux. Pour s'occuper d'amour, il faut du temps et des loisirs, il faut surtout n'avoir pas de soucis pour sa vie matérielle : c'est le cas précisément des nobles, dames ou chevaliers, celui aussi des poètes, trouvères et troubadours, qui, en se mettant au service du seigneur, ou de sa dame, pourront remplir leur fonction essentielle de chantres de l'amour.

Cet amour aristocratique — « courtois » au sens le plus étymologique — nous ne le trouverons d'ailleurs pas tout au long de la féodalité. Sur les quatre ou cinq siècles que comprend le Moyen-Age, nous ne retiendrons que le plus grand de tous, le XII^e^, et même la seconde moitié seulement de ce XII^e^ siècle, car elle représente pour nous l'apogée de la Courtoisie. Avant 1150 en effet, le raffinement des mœurs, les bonnes manières ne sont pas encore à l'honneur. Au XIII^e^ siècle, la *chevalerie d'amour*, comme la chevalerie tout court, va dégénérer et se ridiculiser avec cette forme de chevalerie errante dont la caricature se retrouvera dans *Don Quichotte*.

C'est donc, à peu près, au règne de Louis VII dit le Jeune, que nous limiterons notre étude. Et sans doute n'est-il pas inutile de rappeler ici que Louis VII avait épousé Aliénor ou Eléonore, fille unique du duc d'Aquitaine, le plus grand seigneur du Midi. En même temps qu'elle apportait à la

couronne de France, avant de les transférer à celle d'Angleterre, sa fortune et un vaste territoire, Aliénor apportait aussi à la cour de France, et plus tard à celle d'Angleterre, son goût de la poésie développé dans le Midi au contact des troubadours. La reine Aliénor avait en outre deux filles dont l'une, Marie, épousera ensuite le puissant comte de Champagne. La reine de France, la comtesse de Champagne, voilà déjà deux noms célèbres que nous retrouverons souvent à propos des Cours d'Amour, et des *jugements* qui y furent rendus.

Chapitre Premier

LA CONDITION DES FEMMES AU MOYEN-AGE

C'est un fait que la condition de la femme, du moins de la femme noble, s'est sensiblement améliorée à partir du XII^e^ siècle. Cette amélioration, marquée par l'apparition et le développement de la Courtoisie, s'explique par tout un ensemble de circonstances, économiques et sociales, qui ont transformé complètement l'institution de la Chevalerie. Au fur et à mesure en effet que le genre de vie des hommes a changé, que les occupations guerrières moins fréquentes leur ont laissé de plus en plus de loisirs dans leurs châteaux, la vie des femmes a changé également. C'est cette différence que l'on marque en distinguant, après Marc Bloch, deux périodes distinctes dans le Moyen-Age : le premier âge féodal, jusqu'au XI^e^ siècle inclus ; le second âge féodal, à partir du XII^e^.

§ 1. Le premier âge féodal

Jusqu'au XI^e^ siècle, le château où vivait le seigneur était une construction assez rudimentaire. « Il consistait, dit Viollet le Duc, en une enceinte de palissades entourée de fossés et d'une escarpe en terre. Au milieu de l'enceinte, s'élevait un tertre factice ou motte, sur laquelle on bâtissait une mai-

son carrée, en bois, à plusieurs étages, ce qui fut plus tard le donjon. Pour protéger ce donjon primitif contre les projectiles incendiaires, on étendait, sur la plate-forme ou sur les murs extérieurs, des peaux de bêtes récemment écorchées. Les palissades de défense avancée étaient formées soit de haies vives, soit de fascines de branchages entrelacés, soit d'enceintes en planches, avec des tourelles de distance en distance. » Dans ces constructions sommaires, installées uniquement comme des retranchements de défense par des seigneurs dont la vie est de se battre avec des voisins et qui peuvent toujours redouter une attaque de représailles de leur part, il est évident que la vie familiale ne compte guère et qu'il n'est pas question de donner une place quelconque aux femmes de la maisonnée.

Le seigneur ne vit que pour la guerre, qui n'est pas seulement pour lui un devoir occasionnel mais bien une raison de vivre. D'abord sans doute parce qu'il l'aime comme le déploiement le plus complet de sa force physique et de son courage ; mais aussi parce que, en chassant l'ennui dû à la monotone inactivité de la vie de château, elle était encore une source de profit : aussi bien pour le seigneur que pour les vassaux appelés auprès de lui, le pillage était un moyen régulier de s'enrichir, ainsi que la rançon, exigée toujours d'un adversaire qui pouvait racheter sa vie en écus sonnants. Dans les loisirs que laissait le besoin de guerroyer, le chevalier se livrait surtout à la chasse : celle-ci était encore un succédané de la guerre et en tout cas le meilleur entraînement pour se maintenir en forme ; mais elle était aussi une source de revenus intéressante car les produits de la chasse remplaçaient avantageusement, sur la table des riches, la viande de boucherie qu'un bétail mal soigné produit peu et

mal. Enfin c'est aux tournois que se rendaient les seigneurs, autant également pour le profit qu'ils y trouvaient que pour l'occasion de dépenser leur force physique ou le besoin de conquérir quelque gloire. Mais que ce soit pour la guerre, la chasse ou les tournois, le chevalier était le plus souvent absent, et avec lui ses fils en âge de le suivre. Au château restaient donc, avec la valetaille, la femme du seigneur, ses parentes et les enfants encore jeunes. La dame du château avait la charge de tout ce monde et la direction matérielle de l'intérieur.

En tirait-elle du moins quelque avantage moral, quelque considération ? Pas même. Le mariage féodal est avant tout une affaire réglée entre deux seigneurs, en considération de leurs intérêts et de leurs terres plus qu'en tenant compte de la volonté des enfants qu'ils ont unis. En prenant une jeune fille pour épouse, le seigneur et maître a tous les droits sur son corps : le terme de *devoir* conjugal n'est jamais ici un vain mot ; aussi le mari n'a-t-il besoin de se donner aucun mal pour obtenir ou pour mériter ce qu'il possède de droit. Il a aussi le droit de correction matérielle : « Tout mari peut battre sa femme quand elle ne veut pas obéir à son commandement, ou quand elle le maudit, ou quand elle le dément, pourvu que ce soit modérément et sans que mort s'ensuive. » En cas d'adultère enfin, la coutume est sévère pour la femme : la coupable est enfermée à vie dans un couvent ; et si elle est surprise en flagrant délit, le mari peut aller chercher son fils et se faire assister par lui dans le meurtre de l'infidèle. Le mari coupable au contraire jouit le plus souvent de l'impunité.

On est en effet très sévère pour la femme. Le Moyen-Age, a-t-on dit, est misogyne ; probablement sous l'influence de la religion chrétienne, car les

Pères de l'Eglise ne sont pas tendres pour elle : *souveraine peste, porte de l'enfer, arme du diable, sentinelle avancée de l'enfer, larve du démon, flèche du diable*, telles sont les épithètes de saint Jean Chrysostome, saint Antonin, saint Jean de Damas, saint Jérôme. Après eux, tous les prédicateurs, tous les moralistes continueront la tradition. Or, si les clercs eux-mêmes se montraient aussi sévères pour les femmes, comment des chevaliers du x^e^ siècle auraient-ils éprouvé quelque tendresse pour le sexe faible ? Rien n'est plus brutal qu'un chevalier de l'époque héroïque, un *fervestu*, c'est-à-dire un homme vêtu de fer. Qu'on songe aux héros des chansons de geste. Sans aller chercher le terrible et inhumain Raoul de Cambrai, qui met tout à feu et à sang, sans aucun respect même des choses de la religion, qu'on prenne seulement les héros de la *Chanson de Roland* : il n'est question que de grands coups d'épée, de têtes tranchées et de combats terribles. Dans toutes ces longues épopées, jamais la femme ne joue un rôle quelconque : on se bat pour son roi, pour son Dieu, pour sa patrie ou sa religion. A aucun moment un visage féminin ne vient se pencher sur le chevalier blessé ou mourant, à aucun moment l'image d'une épouse ou d'une fiancée ne vient le réconforter dans les instants difficiles.

C'est la première période de la chevalerie, la période héroïque, où seule la guerre compte, celle des chansons de geste : la femme et l'amour n'y jouent aucun rôle. Comment donc s'est faite la transformation ? Comment les mœurs se sont-elles adoucies au point de donner à la femme ce rôle éminent qu'elle va finalement jouer dans la société courtoise du deuxième âge féodal ?

§ 2. Le deuxième âge féodal

La raison profonde de ce changement dans les mœurs, c'est l'importante transformation que l'Eglise fit subir peu à peu à la Chevalerie.

Ne pouvant empêcher complètement la guerre, qui était la plus sérieuse raison de vivre des *fervestus*, l'Eglise essaya du moins de l'humaniser, de la christianiser ; à ces barons batailleurs, que la misère et la famine consécutives aux guerres ne faisaient pas reculer, l'Eglise réussit à faire entendre raison : profitant de la peur qu'ils avaient de l'enfer et du diable, elle les menaça de l'arme terrible de l'excommunication. Sans attendre qu'après une vie de luttes et de rapines, les chevaliers repentants vinssent faire réparation, dès leurs vieux jours, dans quelque monastère, elle parvint à obtenir d'eux qu'ils observeraient *la trêve de Dieu* : pendant l'Avent, le Carême, le mois de mai, les quatre-temps, les jours de fête, et chaque semaine du mercredi soir au lundi matin, il était interdit de se battre sous peine d'être frappé d'anathème au cours d'une cérémonie dont la pompe était faite pour frapper de terreur les plus endurcis. L'Eglise ne crut pas pouvoir exiger davantage, mais c'était déjà un changement sérieux dans la vie du seigneur, qui se trouvait ainsi plus souvent dans le château que par le passé.

L'Eglise rendit à la société un autre grand service en orientant vers le bien, dans la mesure du possible, la fougue de ces batailleurs. En bénissant les armes, qu'il n'avait pu arracher des mains de la noblesse, le clergé obtint du moins le serment que ces armes ne seraient plus tournées que contre les ennemis de l'Eglise, et qu'elles seraient mises dorénavant au service des faibles et des femmes. La cérémonie

religieuse de l'adoubement qui marque l'entrée du jeune homme dans la chevalerie, est en quelque sorte un *huitième sacrement*, le baptême de l'homme de guerre. Au cours de cette cérémonie on lui rappelait ses devoirs futurs : « Tout chevalier doit avoir droiture et loyauté ensemble ; il doit protéger les pauvres gens pour que les riches ne les puissent fouler, et soutenir les faibles pour que les forts ne les puissent honnir. Il se doit éloigner de tout lieu où gît la trahison ou l'injustice. *Lorsque les dames ou demoiselles ont besoin de lui, il les doit aider de son pouvoir*, s'il veut gagner louanges et prix ; car *il faut honorer les femmes et porter grand faix pour défendre leur droit.* Il doit jeûner tous les vendredis, ouïr la messe chaque jour et y faire offrande s'il a de quoi. Les chevaliers doivent garder la foi inviolablement à tout le monde, et surtout à leurs compagnons ; ils se doivent aimer, honorer, assister les uns les autres en toute occasion. »

Après la prestation du serment, les chevaliers et les dames s'approchaient du récipiendaire, portant les pièces de l'armure qu'il allait avoir le droit de revêtir. Souvent c'était une dame qui l'aidait à mettre le haubert, une dame qui lui ceignait l'épée, une autre qui lui chaussait les éperons d'or. Ainsi les femmes commençaient à avoir quelque considération. Le rôle qu'elles étaient appelées à remplir dans la cérémonie de l'adoubement, le serment qu'on exigeait du chevalier de les protéger et de les défendre introduisirent dans l'institution de la chevalerie un élément nouveau. C'est cet élément qui va se développer progressivement et, d'abord secondaire, il arrivera peu à peu au premier plan, si bien que cette protection du chevalier pour les dames contribuera peut être plus que tout le reste à rendre populaire la Chevalerie. Ainsi l'Eglise contri-

bua-t-elle, sans le vouloir, en imposant le respect de la femme, à la naissance de ce sentiment qui prit bientôt le nom de *courtoisie*.

Enfin pour cette noblesse avide de grandes actions, de gloire et d'aventures, la France fut bientôt un champ de bataille insuffisant. L'Eglise lui montra alors à l'étranger des infidèles à pourfendre, le tombeau du Christ à délivrer. Et ce furent les croisades, dont un des résultats fut de transformer complètement le genre de vie des seigneurs. Car si l'on n'avait pas obtenu le résultat espéré, qui était la libération de la Terre sainte, du moins ce choc entre l'Orient et l'Occident eut-il des conséquences importantes au point de vue économique et social. Comme il arrive chaque fois que deux civilisations sont en présence, l'Orient, beaucoup plus riche et plus civilisé, eut une grande influence sur les Croisés. Ceux-ci, au contact d'un luxe qu'ils ne pouvaient jusque-là imaginer, s'affinèrent et prirent assez vite le goût du luxe. Comme en outre, même au cours d'une guerre sainte, ils ne dédaignèrent pas d'emporter avec eux richesses et butin, ils modifièrent rapidement leurs habitudes une fois rentrés en France. C'est de l'époque des Croisades que date le développement du commerce méditerranéen, notamment par les ports italiens. C'est à cette époque que fleurissent les foires de Champagne, où l'on trouvait tous les produits de l'Orient : tapis, miroirs, épices, étoffes précieuses, damas — du nom de la ville où on les fabriquait — velours, etc.

C'est à cette époque aussi que se fait la transformation de la demeure seigneuriale. A l'ancienne et sommaire construction en bois, les *riches hommes bastidors* substituèrent les beaux châteaux de pierre, dont les modèles les plus complets sont ceux du XIII^e^ siècle. Nous n'en ferons pas la description : fos-

sés et fortifications, pont-levis, tours crénelées avec meurtrières et machicoulis, donjon puisamment défendu, tout cela est devenu pour tout le monde trop familier. Notons seulement que la possession de cet imposant château féodal est au moins la preuve que son propriétaire ne regarde pas à la dépense. L'intérieur du château confirme ce sentiment. Maintenant que le seigneur, faisant moins la guerre, vit davantage à l'intérieur, son genre de vie se transforme. Ebloui par le faste de Constantinople, il essaie de donner à son intérieur le plus de confort possible : grandes salles aux murs couverts de tentures ou de peintures, aux dalles de mosaïques, aux meubles de plus en plus recherchés, aux vastes cheminées de marbre ; repas avec les mets les plus recherchés. Et les habitudes s'en ressentent : réceptions et visites se succèdent, prétextes à d'agréables réunions, où les femmes ont leur rôle à jouer. Après le repas, on chante, on récite, on s'amuse. Bref la vie de château est complètement transformée, comme le remarque l'historien HENRI MARTIN.

« Le groupement de la jeunesse des deux sexes dans les grands châteaux, autour des suzerains et des dames de haut parage, adoucit peu à peu la rudesse des manières et donna plus de grâce et de délicatesse aux relations sociales ; car les jeunes demoiselles étaient élevées au service des grandes dames, comme les garçons au service des seigneurs. Un mot caractéristique, celui de *courtoisie*, désigna l'ensemble des qualités qui naissent de ce commerce fréquent des deux sexes et qui constituaient le type du parfait chevalier ; c'était, en effet, dans les cours d'honneur des châteaux, théâtre des jeux guerriers auxquels on exerçait les varlets et les damoisaux sous les yeux des dames, que se dévelop-

paient cette bonne grâce, cette politesse, cette galanterie, cette générosité, qui faisaient le chevalier *courtois*. La présence des femmes, l'émulation qu'elle excitait, imprimèrent une physionomie tout à fait nouvelle et inconnue, aux fêtes, aux joutes, aux tournois qui remplissent une place si considérable dans l'histoire du Moyen-Age. Les applaudissements et les sourires des belles spectatrices étaient la plus précieuse récompense du mieux-faisant ; on combattait pour faire triompher leurs couleurs, pour gagner leur amour autant que pour la gloire ; et n'étaient-elles pas d'ailleurs les arbitres de la gloire ? le vainqueur recevait solennellement de la main d'une dame le prix du tournoi. »

Fêtes de la chevalerie, tournois, réunions au château, toutes les occasions étaient bonnes pour un chevalier de faire montre de sa générosité et d'éblouir par des divertissements fastueux. Nous sommes loin des habitudes d'économies des x^e^ et xi^e^ siècles, où les nobles, selon une coutume sans doute germanique, aimaient à thésauriser, à entasser dans leurs coffres l'or monnayé ou l'or en lingots, à accumuler dans des meubles les objets précieux et les riches étoffes. Maintenant le chevalier digne de ce nom dépense sans compter, met son honneur au luxe de ses armes, de ses vêtements, de ses chevaux, au nombre de ses serviteurs. Plus il dépense follement et ostensiblement, plus sa réputation de grand seigneur se consolide et s'étend au loin. Dans le Midi de la France en particulier, il devient de bon goût de dissiper ainsi son bien en fastueuses et souvent inutiles prodigalités, et l'on cite souvent le cas de seigneurs moins riches qui se ruinent complètement à vouloir imiter les plus puissants.

On donne fréquemment comme exemple le spectacle offert par la grande cour que tint à Beaucaire,

en 1174, le roi Henri II d'Angleterre — l'ancien duc de Normandie, Henri Plantagenet — à l'occasion de la réconciliation de Raymond, duc de Narbonne, et d'Alphonse, roi d'Aragon. « Raymond d'Agout, ayant reçu ce jour-là 100 000 écus d'or de son suzerain, les distribua sur-le-champ entre cent chevaliers ; Bertrand Rambaut fit labourer un champ par douze paires de bœufs et y fit semer 30 000 écus, pour que les paysans les déterrassent ; Guillaume Gros de Martelle, qui avait avec lui trois cents chevaliers, voulut qu'on apprêtât son dîner à la flamme de flambeaux de cire ; la comtesse d'Orgel envoya une couronne estimée à 40 000 sols pour couronner un roi des jongleurs ; et Ramnous de Venons fit un feu de joie avec trente chevaux de prix. »

De cette prodigalité folle et qui touche àl'absurde, les femmes aussi profitèrent. D'abord au point de vue matériel, car la châtelaine qui reçoit se doit de faire honneur à son seigneur et de tenir son rang. La cotte et la tunique simples du siècle précédent font place aux longues robes en draps précieux venus d'Orient, brodés, dorés et chamarrés. L'or et l'argent, les perles et pierres précieuses sont prodigués sur les habits et dans les cheveux ; on porte des ceintures d'or massif, des chapels, tout étincelants du même métal. Au lieu de la chevelure qu'on laissait naturellement flottante sur les épaules, on porte des coiffes compliquées sur des peignes d'ivoire. L'essentiel était que la châtelaine fût distinguée des autres dames, et pour elle comme pour son mari, la richesse extérieure était le moyen le plus sûr de cette distinction.

Cette amélioration des conditions matérielles de la femme correspond d'ailleurs à une amélioration au point de vue de sa considération sociale. Elle

participe de plus en plus à l'administration du fief, et, selon GUIZOT, c'est même ce changement qui fut une cause essentielle de civilisation : « Quand le possesseur du fief sortait de son château, sa femme y restait, et, dans une situation toute différente de celle que jusque-là les femmes avaient presque toujours eue. Elle y restait maîtresse, châtelaine représentant son mari et chargée, en son absence, de la défense et de l'honneur du fief. Cette situation élevée et presque souveraine, au sein même de la vie domestique, a souvent donné aux femmes de l'époque féodale une dignité, un courage, des vertus, un éclat qu'elles n'avaient point déployés ailleurs, et elle a, sans nul doute, puissamment contribué à leur développement moral et au progrès général de leur condition. »

Enfin la dernière étape de cette amélioration fut réalisée lorsque la femme obtint la prééminence dans le domaine moral et intellectuel, car « il était réservé au XII^e^ siècle de créer le type de la grande dame lettrée et qui tient salon ». Bien entendu, il ne s'agit pas à cette époque-là, et pour cause, d'académies, ou de salons littéraires au sens moderne du mot. Mais c'était un progrès immense que de voir la dame donner l'exemple et établir les règles des bonnes manières et du bon ton. Et voici, selon FARAL, comment fut franchi ce stade :

« La prospérité matérielle, accompagnée d'une culture nouvelle, avait développé dans les cours, dès la fin du XI^e^ siècle, une forme de la vie sociale où le luxe, où les fêtes, où les jeux de l'esprit appelaient naturellement la participation des femmes. L'exemple vint, semble-t-il, du Midi : il se propagea dans le Nord à la faveur d'expéditions militaires entreprises en commun et à la faveur d'alliances matrimoniales. La femme prit alors dans la société une place de

plus en plus relevée et de mieux en mieux défendue. L'homme s'avisa, d'instinct, que la femme ne pouvait plus se conquérir seulement par le droit de la force ; qu'il l'obtiendrait souvent par son mérite, en se faisant valoir ; qu'il devrait plaire ; qu'il devrait professer un respect qui ouvrît les voies du cœur. Par une fiction qui allait devenir de mode pendant plus d'un siècle, il représenta la dame de son choix comme une suzeraine féodale, dont il prétendait gagner les faveurs par sa soumission, par la fidélité et la ferveur de son service d'homme-lige. Voilà née la notion, voilà né le sentiment de ce qu'on appellera l'amour courtois : une mystique nouvelle, une exaltation de l'âme qui, pour l'amour de la dame, ne rêve que d'atteindre aux perfections de la vertu chevaleresque et de la pureté du cœur, par lesquelles l'amant méritera sa récompense. Et voilà, du même coup, la femme passée au rang de juge. »

C'est du Midi de la France en effet que partit le mouvement, exactement des cours seigneuriales de Poitiers, Narbonne, Toulouse, etc. C'est là que des femmes intelligentes et cultivées se plurent à retenir des troubadours dont elles se firent les protectrices. La partie fut définitivement gagnée quand ces châtelaines influentes firent partager leur goût aux hommes qui vivaient autour d'elles. Sans doute les nobles n'avaient jamais été, au XII^e^ siècle du moins, complètement illettrés et ils aimaient en tout cas entendre réciter les exploits des héros qu'ils admiraient. Devenus plus raffinés au contact de la civilisation nouvelle, et plus délicats dans la compagnie plus fréquente des dames, ils apprécièrent ensuite davantage les touchantes chansons d'amour. Finalement plusieurs d'entre eux devinrent même capables d'en composer à leur tour et sacrifièrent à la

mode de chercher à plaire aux dames. La poésie lyrique était née, et son développement passa du Midi dans le Nord et dans l'Est, lorsque les dames illustres y vinrent créer de semblables foyers : on ne dira jamais trop tout ce que l'on doit, à ce point de vue, au mariage d'Eléonore d'Aquitaine devenue reine de France, et à celui de sa fille Marie, devenue comtesse de Champagne, comme on le verra souvent par la suite.

C'est à cette dernière en effet qu'on doit en grande partie l'inspiration de l'œuvre de CHRESTIEN DE TROYES, qui fut à son service. A la brutalité sauvage des vieilles chansons de geste qui n'offraient, le plus souvent, qu'une suite de combats, de trahisons, de réparations, Chrestien s'inspira plutôt des légendes celtiques, où l'amour tient une grande place. Dans ses romans, la chevalerie perd sa rudesse, la galanterie prend la place des passions effrénées et violentes. Les Erec, les Lancelot qu'il fait succéder aux Roland, aux Olivier, introduisent dans le monde l'empire de l'amour, d'un amour délicat et raffiné. Avec eux commencent toutes les folles prouesses dont l'amour d'une femme est le principe et aussi la récompense.

Enfin le couronnement de cette ascension de la femme fut atteint lorsque troubadours et chevaliers s'adressèrent à ces dames devenues expertes en l'art d'amour pour trancher leurs discussions sur des questions de galanterie : l'institution des *Cours d'Amour* marque l'apogée de la puissance féminine au Moyen-Age.

Chapitre II

LA LÉGENDE DES TRIBUNAUX D'AMOUR

La question du rôle des Cours d'Amour au XII^e^ siècle n'est peut-être pas encore définitivement résolue, malgré la position ferme adoptée par des romanistes éminents comme Gaston Paris et Alfred Jeanroy. Et si l'existence même de ces assemblées de dames ne peut être mise en doute, il nous manque évidemment des textes assez nombreux pour pouvoir préciser leur nature et surtout leur influence sur la société du Moyen-Age. Qu'étaient au juste ces *jugements de dames* qui nous sont rapportés sur des questions de galanterie ? Les cas qui leur étaient soumis étaient-ils réels ou imaginaires ? Quelle autorité pouvaient avoir des *arrêts d'amour* ainsi rendus par ces tribunaux singuliers ? Autant de questions auxquelles on ne pourra répondre avant d'avoir fait au préalable un bref historique de la question et exposé les arguments des partisans et des adversaires des Cours d'Amour.

A vrai dire, l'expression elle-même de Cour d'Amour ne se trouve dans aucun texte du Moyen-Age ; du moins au sens de *cour de justice* ou de *tribunal*, auprès desquels des dames auraient rendu des jugements réels sur des litiges survenus entre amoureux. Quand on rencontre le terme de « court d'amour », à propos du roi Artur par exemple, il désigne seule-

ment l'assemblée brillante des dames et des chevaliers qui vivaient dans le palais du Roi d'Amour, en tout point comparable à la cour de Louis XIV au palais de Versailles.

Le point de départ de toute la légende qui s'est édifiée par la suite sur les Cours d'Amour semble être un ouvrage de la fin du XV^e^ siècle, intitulé *Arrests d'amour*. Son auteur, MARTIAL D'AUVERGNE, était en 1466, procureur au Parlement. Comme bien d'autres de ses contemporains, il s'amusa à composer des jugements imaginaires sur des questions d'amour, quelques-uns même assez licencieux, en prenant pour modèle la forme et le style des procès qui lui étaient familiers. Mais c'était là une œuvre de pure imagination et de fantaisie, un jeu de Basochien uniquement destiné à amuser, et qui eut effectivement beaucoup de succès.

C'est le titre même de son ouvrage qui fut probablement la cause, peut-être pas tout à fait involontaire, de l'erreur de NOSTRADAMUS au siècle suivant.

JEHAN DE NOSTREDAME, frère du célèbre astrologue Nostradamus, était procureur au Parlement d'Arles et chansonnier. Admirateur enthousiaste de tout ce qui était méridional, il publia, en 1575, les *Vies des plus célèbres et anciens poètes provensaux qui ont floury du temps des Comtes de Provence.* Notre étrange historien, qui brouille tout, affirme dans cet ouvrage l'existence, au XIII^e^ siècle, en Provence, des Cours d'Amour, c'est-à-dire de tribunaux féminins chargés de trancher en dernier ressort les questions amoureuses discutées par les poètes dans leurs tensons. Mais sur quoi sont fondées ses affirmations ?

« Les tensons, dit-il, étaient disputes d'amours qui se faisaient entre les chevaliers et dames poètes entreparlant ensemble de quelque belle et subtile

question d'amours ; et où ils ne s'en pouvaient accorder, ils les envoyaient, pour en avoir la définition, aux dames illustres présidentes qui tenaient *cour d'amour* ouverte et planière à Signe et Pierrefeu, ou à Romanin, ou à autres ; et là-dessus en faisaient arrest qu'on nommait *arrests d'amour.*»

Quand il retrace la vie de BERTRAND D'ALAMANON, son biographe écrit :« Ce troubadour fut amoureux de Phanette ou Estephanette de Romanin, dame dudit lieu, de la maison de Gantelmes, qui tenait de son temps *cour d'amour* ouverte et planière en son château de Romanin, près la ville de Saint-Rémy, en Provence, tante de Laurette d'Avignon, de la maison de Sade, tant célébrée par le poète Pétrarque. »

Et un peu plus loin : Phanette et sa nièce « estoyent accompagnées de plusieurs dames illustres et généreuses de Provence, qui fleurissoyent de ce temps en Avignon lorsque la cour romaine y résidait, qui s'adonnoyent à l'estude des lettres, tenans *cour d'amour* ouverte et y déffinissoient les questions *d'amour* qui y estoyent proposées et envoyées... ».

Voilà les trois textes dans lesquels Jehan de Nostredame affirme l'existence de tribunaux d'amour à Signe et Pierrefeu, à Romanin, en Avignon. Il ajoute aussi, à plusieurs reprises mais avec des variantes, les noms des juges appelés à siéger :

Aux Cours d'Amour de Signe et Pierrefeu, deux petits villages très voisins, à peu près à égale distance de Toulon et de Brignoles, siégeaient :

Stephanette, dame de Brulx, fille du comte de Provence
Adalarie, Vicomtesse d'Avignon
Alalète, dame d'Ongle
Hermissende, dame de Posquières
Bertrane, dame d'Urgon

Mabille, dame d'Hyères
La comtesse de Dye
Rostangue, dame de Pierrefeu
Bertrane, dame de Signe
Jausserande, dame de Claustral

La Cour d'Amour d'Avignon s'honorait de la présence de :

Jehanne, dame de Baulx
Huguette de Forcalquier, dame de Trects
Briand d'Agoult, comtesse de la Lune
Mabille de Villeneuve, dame de Vence
Béatrix d'Agoult, dame de Sault
Ysoarde de Roquefueilh, dame d'Ansoys
Anne, vicomtesse de Tallard
Blanche de Flassans, surnommée Blankaflour
Doulce de Moustiers, dame de Clermane
Antonette de Cadeult, dame de Lambesc
Magdallène de Salon, dame dudit lieu
Rixende de Puyvard, dame de Trans.

Bien entendu, Jehan de Nostredame n'a pas inventé de toutes pièces les renseignements qu'il nous donne sur ces institutions galantes de sa Provence aimée. Mais la critique moderne n'a pas eu de peine à signaler certaines erreurs, qui réduisent singulièrement la portée de ses affirmations.

D'abord les Cours d'Amour dont il parle sont celles qui existaient au milieu du XIV^e^ siècle, c'est-à-dire à l'époque où les papes résidaient encore en Avignon. Un passage de la *Vie des poètes provensaux* est décisif : « Guillen et Pierre Balbz et Loys de Lascaris, comtes de Vintimille, de Tende et de La Brigue, personnages de grand renom, estans venus de ce tems en Avignon visiter Innocent VI^e^ du nom, pape, furent ouyr les deffinitions et sentences d'amour prononcées par ces dames ; lesquels, esmerveillez et ravis de leurs beaultés et savoir, furent surpris de leur amour. » Nous sommes loin, à cette

époque de décadence sociale et morale, de la grande période qui marque l'apogée de la courtoisie, c'est-à-dire du XII^e^ siècle, plus exactement même du dernier tiers du XII^e^ siècle, celle de la reine Aliénor et de la Comtesse de Champagne. L'héroïsme chevaleresque a sombré dans le mépris ou l'oubli, à peu près comme la belle poésie des troubadours de la grande époque. Et les Cours d'Amour du XIV^e^ siècle ne ressemblent pas plus à celles du XII^e^ que la chevalerie errante ridiculisée par Cervantès ne ressemble à celle de l'époque de Chrestien de Troyes.

En second lieu, les listes de dames-juges établies par Nostradamus, ne sont rien moins que suspectes, et une étude serrée de Paul Meyer y a révélé de nombreuses erreurs. Plusieurs de ces dames, dont la véritable identité a pu être établie, ont vécu à des époques différentes.

L'argument tiré des tensons, c'est-à-dire de ces couplets ou deux poètes exposent alternativement des thèses opposées pour faire appel finalement à un arbitre, ne sont pas plus valables. La désignation de dames comme arbitres ne prouve nullement que ces dames décidaient la question en Cour d'Amour ; sinon que conclure des tensons, encore plus nombreuses, où l'arbitre n'est pas une dame ? D'ailleurs la plupart des noms de dames mentionnés dans les tensons ne figurent pas sur les listes de Nostredame, et ceux, en petit nombre, où l'on peut retrouver cette concordance ont subi parfois de graves altérations.

Mais surtout dans aucune des trois tensons citées par Nostredame on ne retrouve le mot de *Cour d'Amour*. La seule expression qui y ressemble est le mot de *cour*, ou *cour d'enseignement*, par exemple dans ce jeu-parti entre GUIRAUT DE SALIGNAC (et non Gérard, comme dit Nostredame) et PEIRONET :

« *A Peirafux tramet mon partimen*
« *On la bella fai* cort d'enseignamen ;
. . . . . .
« *Lo meillor tenc per bon, que qu'ela'n dia.* »

« A Pierrefeu j'envoie mon partimen,
« La où la belle tient *cour d'enseignement*
. . . . . .
« Je tiens pour bonne sa décision, quelle qu'elle soit. »

Pas plus dans ce passage que dans aucun autre, *cour* n'a le sens de tribunal. Il signifie seulement : école de bonnes manières, et chacun sait qu'une dame *bien enseignée* désignait chez les troubadours une dame de bonne éducation, une dame bien élevée. Tout le reste relève de la fantaisie et rien dans les textes ni dans les faits ne permet de conclure, comme l'a fait Jehan de Nostredame, à l'existence de Cours d'Amour ainsi comprises.

C'est cependant ce que firent, enchérissant les uns sur les autres, la plupart de ceux qui s'intéressèrent à la question aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Littérateur érudit du XVIII^e^ siècle, le siècle galant et *philosophe*, LEGRAND D'AUSSY publiait en 1779 un recueil de *Fabliaux ou Contes du XII^e^ et XIII^e^ siècles*. L'un de ces contes, qu'il présente comme la synthèse de trois autres très connus au Moyen-Age : *Huéline et Eglantine*, *Le jugement d'amour*, *Florence et Blanchefleur*, met en présence deux jeunes filles ou jeunes femmes qui, aimant l'une un chevalier et l'autre un clerc, font valoir chacune les mérites de leur amant. Mais comme aucune n'arrive à convaincre l'autre, elles décident, comme dans les jeux-partis traitant de sujets analogues, de s'en remettre au jugement d'une Cour d'Amour, qui décide, naturellement, en faveur du clerc.

C'est dans une « note » de ce conte, que l'éditeur développe une petite dissertation sur les Cours d'Amour, dissertation toute de fantaisie et d'imagination où l'on retrouvera aisément le point de départ de Nostradamus.

« Voici, dit son auteur, l'une des institutions les plus bizarres et les plus incroyables peut-être qu'ait jamais imaginées l'esprit humain. Avec son inutilité réelle et l'importance qu'on y mit, elle nous paraîtra doublement ridicule ; et cependant il en est peu qui aient été reçues avec autant de respect, qui se soient maintenues avec moins de moyens et puissent se glorifier d'avoir autant influé sur les mœurs. »

Sur l'origine de cette institution galante, notre auteur est plus catégorique encore, mais sans s'appuyer sur aucune preuve : « Les disputes élevées sur les questions amoureuses que proposaient dans leurs jeux-partis nos chansonniers n'ayant point de fin, on s'avisa, pour les décider sans réplique, de former une espèce de tribunal ou de cour souveraine, qu'on appela pour cette raison Cour d'Amour. Les juges en étaient choisis parmi les gentilshommes, les dames de qualité et les poètes, que l'usage du monde et une longue expérience rendaient habiles dans ces matières. Les femmes accréditèrent bientôt des tribunaux où tous les honneurs étaient pour elles. Aussi se multiplièrent-ils étonnamment, et dans les provinces méridionales surtout, où l'on ne connaissait guère que les chansons, et où ces graves disputes par conséquent étaient fort à la mode : ceux de Romans ou Romani et de Pierrefeu entre autres devinrent célèbres. Dans nos provinces septentrionales qui les adoptèrent, les assemblées commençaient au mois de mai, et se tenaient en plein champ, sous un ormeau, d'où on les appela *gieux* (jeux) *sous l'ormel.* »

Mais le passage où se donne libre cours l'imagination facile et exubérante de notre érudit est celui où il décrit le rôle et l'importance de ces tribunaux d'amour : « Les Cours d'Amour étendirent rapidement leur juridiction. Elles connurent de toutes les tracasseries des amans, et de tout ce qui concernait la galanterie. Elles ajournaient les coupables à comparaître ; et ces guerriers féroces, qui dans leurs autres querelles ne savaient que combattre l'épée à la main leur ennemi en champ clos, venaient ici se soumettre sans murmure à des juges sans aveu, dont ils n'avaient rien à redouter. Ceux-ci pesaient la faute ; ils imposaient une peine proportionnée, ordonnaient la rupture ou prescrivaient la forme de la réconciliation ; et leurs sentences, qu'on nommait arrêts d'amour, et qui longtemps firent en France un code de lois, étaient tellement révérées que personne n'eût osé en appeler. »

Il n'est pas étonnant que de telles déductions aient paru excessives et hasardeuses à de fort bons esprits, si l'on tient compte qu'elles reposent en définitive sur deux données assez peu probantes et exclusivement sur celles-là : d'une part les affirmations de Nostradamus qui ne découlent pas nécessairement des documents qu'il cite à son appui ; d'autre part les *Arrests d'amour* de MARTIAL D'AUVERGNE, simple amusement d'un magistrat, qui n'ont rien à voir avec les *jugements* des grandes dames du XII^e^ siècle.

Mais au début du XIX^e^ siècle la découverte en France d'un document sensationnel vient complètement changer la face de la question, ou du moins permit de la poser d'une façon plus sérieuse qu'on ne l'avait fait jusque-là. Il s'agit d'un manuscrit du XIV^e^ siècle, le *De arte amandi (L'Art d'aimer)* qui contient, entre autres pages intéressantes,

quelques « jugements d'amour » édictés par de grandes dames de la fin du XII^e^ siècle : Aliénor d'Aquitaine, Marie de Champagne, etc.

C'est le philologue RAYNOUARD qui le fit connaître pour la première fois en 1817 alors qu'il publiait son *Choix de poésies originales des troubadours.* Dans le tome II de cette publication, une partie de l'introduction est consacrée à tout un développement sur les Cours d'Amour, dans lequel l'auteur examine successivement, en s'appuyant sur *L'Art d'aimer* d'ANDRÉ LE CHAPELAIN :

a) *L'existence des Cours d'Amour.* — Sans doute celles-ci existaient-elles déjà au XI^e^ siècle et d'abord dans la France méridionale. En tout cas, il y en avait à la fin du XII^e^ siècle, puisque le manuscrit du CHAPELAIN cite celles

Des dames de Gascogne : un seul jugement ;
D'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, cinq jugements ;
De la reine Eléonore d'Aquitaine : six jugements ;
De la comtesse de Champagne : neuf jugements ;
De la comtesse de Flandres : deux jugements.

« ... Ces tribunaux, plus sévères que redoutables où la beauté elle-même, exerçant un pouvoir reconnu par la courtoisie et par l'opinion, prononçait sur l'infidélité ou l'inconstance des amants, sur les rigueurs ou les caprices de leurs dames, et, par une influence aussi douce qu'irrésistible, épurait et ennoblissait, au profit de la civilisation, des mœurs, de l'enthousiasme chevaleresque, ce sentiment impétueux et tendre que la nature accorde à l'homme pour son bonheur, mais qui presque toujours fait le tourment de sa jeunesse, et trop souvent le malheur de sa vie entière. »

b) *La composition de ces Cours.* — Généralement c'est « un grand nombre de dames » qui est appelé

par la dame-présidente à ces assemblées. Pour une des réunions cependant, il est précisé que la Comtesse de Champagne « convoqua soixante dames » : il s'agissait de juger un confident qui, ayant accepté d'un ami le rôle d'intermédiaire auprès d'une dame, demanda ensuite et obtint pour lui-même l'amour de ladite dame !

c) *La forme des jugements rendus.* — Tantôt, dit Raynouard, les parties comparaissaient et plaidaient leur cause ; tantôt les dames discutaient et se prononçaient sur des suppliques ou de simples questions qui leur étaient posées. Il existait un « Code d'Amour » dont les trente et un articles servaient de base à la discussion et se retrouvaient dans les conclusions. Et il n'est pas jusqu'à la rédaction même des sentences qui ne fût conforme à celle des tribunaux judiciaires de l'époque.

d) *Les matières traitées.* — C'est l'objet des vingt jugements qui constituent tout un chapitre du manuscrit : nous le traduirons et commenterons plus loin.

Pour Raynouard donc, les Cours d'Amour étaient bien des tribunaux féminins, exactement comme pour ses devanciers. Au moins pensait-il pouvoir établir sa thèse sur un document authentique : nous verrons plus loin, en étudiant de plus près ce document, si toutes les conclusions de Raynouard peuvent être maintenues.

C'est la même opinion que soutient après lui STENDHAL, en 1822, dans un Appendix à son livre *De l'Amour.*

« Il y a eu des Cours d'Amour en France de l'an 1150 à l'an 1200. Voilà ce qui est prouvé. Probablement l'existence des Cours d'Amour remonte à une époque beaucoup plus reculée.

« Les dames, réunies dans les Cours d'Amour,

rendaient des arrêts soit sur des questions de droit, par exemple l'amour peut-il exister entre gens mariés, soit sur des cas particuliers que les amants leur soumettaient.

« Autant que je puis me figurer la partie morale de cette jurisprudence, cela devait ressembler à ce qu'aurait été la cour des Maréchaux de France, établie pour le point d'honneur par Louis XIV, si toutefois l'opinion eût soutenu cette institution. »

Et Stendhal traduit ensuite les trente et une règles d'amour d'ANDRÉ LE CHAPELAIN, qui constituaient le Code des Cours des Dames.

Voyons donc de plus près maintenant ce précieux document, qui constitue la seule source de renseignements de l'époque sur les questions qui nous occupent.

CHAPITRE III

« L'ART D'AIMER » D'ANDRÉ LE CHAPELAIN

Le manuscrit qui a servi de base à notre travail est celui de la Bibliothèque nationale (lat. 8748). C'est un beau parchemin du XIV^e^ siècle, en très bon état de conservation, un in-4° de cent-dix-neuf feuillets à deux colonnes.

Le *titre* de l'ouvrage varie suivant les manuscrits et les éditions. Notre manuscrit débute par ces mots : « Hic incipiunt capitula libri *de arte amatoria* et reprobatione amoris. » Mais au feuillet suivant, le chapitre premier débute ainsi : « Incipit liber *de arte amandi* et de reprobatione amoris. » On trouve même en surcharge les mots *honeste* et *inhonesti* à l'encre noire tandis que l'*incipit* est en rouge : « Incipit liber *de arte (honeste) amandi* et de reprobatione amoris (inhonesti) », ce qui précise encore mieux la nature de l'amour enseigné par l'auteur : « sur l'art d'aimer *honnêtement* et sur la réprobation de l'amour *malhonnête* ».

La première édition connue, sans date ni nom d'auteur, mais qui doit être du début de l'imprimerie, s'appelle *Tractatus amoris*. L'édition de 1610 est intitulée *Erotica*, seu *Amatoria*. Ainsi sous ces légères variantes, on reconnaît le même sens général.

Nous conserverons donc le terme *Art d'aimer* qui les traduit toutes.

C'est aussi le titre qu'avait donné Ovide à son ouvrage *(Ars amatoria)*, et l'influence de cet auteur est incontestable sur les clercs du Moyen-Age. Le mot *ars* est celui par lequel les Latins désignaient toutes les sortes de traités techniques : grammaire, rhétorique, poétique. Mais par jeu on l'appliqua aussi à la technique de l'amour. C'est ce que fit Ovide lorsque, dans son traité, il voulut indiquer en trois livres : où les hommes peuvent rencontrer les femmes et comment ils peuvent leur plaire ; les moyens pour eux de s'attacher leurs conquêtes ; enfin les moyens qu'ont les femmes de plaire, et de plaire longtemps.

Mais le traité d'Ovide, essentiellement libertin, était surtout destiné, non à instruire sur les choses de l'amour une société déjà corrompue, mais seulement à l'amuser. Aussi les auteurs du Moyen-Age qui en firent une traduction, comme celle de CHRESTIEN DE TROYES, malheureusement perdue, ou les clercs qui en donnèrent une adaptation, laissèrent-ils de côté les préceptes frivoles qui étaient sans intérêt pour leur époque. Ils retinrent seulement quelques préceptes généraux, mais surtout cette idée, essentielle dans leurs écoles, que, comme tout le reste, l'amour est un art qui peut s'enseigner, et dans lequel on peut se perfectionner en étudiant ses lois : ce sera une des caractéristiques de l'amour courtois. Aussi, plutôt qu'un véritable *art d'aimer*, cet ouvrage constituait-il un manuel pratique des règles qui présidaient aux relations mondaines au XII^e^ siècle.

L'*auteur*, dont on ne sait pas grand-chose, s'appelait MAITRE ANDRÉ. Il était Français, homme d'Eglise et même chapelain. Cette dernière particularité a son importance. Nous sommes en effet à la

fin du XII^e^ ou au début du XIII^e^ siècle. C'est l'époque à laquelle les noms propres de personnes se fixent : au prénom, seul indiqué jusque-là, s'ajoute dorénavant une deuxième appellation, tirée de la profession, de l'état, ou d'un sobriquet. Aussi attribue-t-on l'ouvrage à ANDRÉ LE CHAPELAIN, nom de profession comme ANDRÉ LÉCUYER ou ANDRÉ LE MERCIER.

Etait-il chapelain à la cour du roi ou de la reine de France, comme l'indique notre manuscrit ? Etait-il chapelain du pape Innocent IV, comme l'indique l'édition sans date et déjà citée *Tractatus amoris ?*

La question a été discutée et résolue différemment par E. TROJEL et G. PARIS. Peu importe d'ailleurs, et peu importe que nous ne connaissions pas davantage la date de l'ouvrage, ni la vie de l'auteur. Il nous suffit de savoir que cet exposé méthodique de la courtoisie, ou, comme on l'a dit, ce « doctrinal de l'amour courtois » est celui qui était en usage à la fin du XII^e^ siècle. Cela est suffisamment prouvé par la mention des grandes dames dont les jugements d'amour sont rapportés : la reine de France Aéliz, Aliénor de Poitou, la Comtesse de Champagne, etc.

De minutieuses recherches ont été faites par les mêmes savants sur le personnage de GAUTIER, à qui est dédié l'ouvrage. L'*incipit* nous apprend qu'il est adressé « à son ami Gautier, désireux de servir dans la Chevalerie d'Amour» *(ad Galterium amicum suum cupientem in amoris exercitu militare)*. L'épithète *venerande amice*, relevée quelques lignes plus bas, nous indique qu'il s'agit d'un jeune homme de qualité. Enfin l'*explicit* précise que c'est un « neveu du célèbre roi de France ». *(Ad instantiam Galterii nomine, regis memorati nepotis.)*

Sur l'identité exacte du jeune Gautier, laissons encore de côté la discussion TROJEL-PARIS. Il nous suffira de savoir que le destinataire, qui peut fort bien, après tout, n'être qu'un destinataire fictif, est considéré comme un jeune noble, peut-être neveu ou petit-neveu du roi de France ; que ce jeune homme désire entrer dans la chevalerie d'amour, c'est-à-dire, en termes plus simples, est désireux de savoir comment il doit se comporter, en toutes circonstances, avec les dames de son rang. C'est pour l'initier à ces règles de bienséance que Maître André a composé son *Manuel de la Courtoisie*.

L'ouvrage comprend deux livres, de longueur et d'importance inégales.

Dans le livre I, l'auteur met en scène des personnages imaginaires représentant toutes les classes sociales du Moyen-Age : paysans et gens du peuple, bourgeois et courtisanes, clercs et moines. Mais comme il se doit, les plus longs développements sont consacrés à l'amour entre nobles dames et chevaliers valeureux. Des chapitres différents nous apprennent comment un seigneur lui-même de rang supérieur, moyen ou inférieur, doit s'adresser à une dame suivant qu'elle est d'une condition supérieure, égale ou inférieure à la sienne, et comment cette dame doit répondre à ces invitations à l'amour. Le thème de tous ces dialogues est d'ailleurs sensiblement le même : un chevalier prie d'amour une dame, qui commence toujours à faire des objections ; l'amant cherche à la convaincre par des arguments plus ou moins subtils, jusqu'à ce qu'il obtienne, finalement, au moins l'espérance d'être aimé un jour.

Le livre II est le plus court, mais aussi le plus intéressant pour notre sujet et il constitue la partie la plus connue et la plus justement célèbre. Sans

doute les cinq premiers chapitres, très courts, n'ont pas une grande originalité : comment l'amour s'acquiert, se conserve, augmente, diminue et finit. Ce sont des vérités d'ordre très général dont l'application à la galanterie chevaleresque n'apporte rien de bien nouveau, sauf peut-être sur un point : le pouvoir qu'a l'amour courtois non seulement de se conserver indéfiniment, mais de s'accroître et de s'exalter sans cesse, en procurant cette *joie d'aimer* que nous étudierons plus en détail à propos des troubadours.

Mais la partie la plus originale est constituée par les chapitres VII et VIII, dont nous donnerons plus loin la traduction intégrale. Il s'agit d'abord des fameux *jugements d'amour* rendus par les dames célèbres de l'époque ; puis des *règles d'amour* qui constituaient le code de la galanterie. Ces chapitres sont précisément le document essentiel sur lequel on a fondé l'existence des Cours d'Amour. Nous aurons donc à les étudier en détail, avant d'aborder les discussions auxquelles ils ont donné lieu.

Mais déjà nous pouvons indiquer d'un mot l'esprit général de l'ouvrage : c'est la présentation sous forme dogmatique des idées, des opinions, des sentiments et des pratiques au XII^e^ siècle en ce qui concerne la galanterie et l'amour. A ce point de vue, il possède une incontestable valeur historique, et nous verrons une application, une illustration de la doctrine ainsi exposée aussi bien dans les poésies des troubadours que dans les romans de CHRESTIEN DE TROYES. *L'Art d'aimer* du CHAPELAIN est le code abstrait qui fixe les principes de toute la métaphysique amoureuse de l'époque, de l'amour courtois bien compris. Car cet amour, dont nous verrons la nature et les règles, « n'est pas, comme dit FAURIEL, cet amour naturel et vulgaire dont tout

le monde parle et que tout le monde éprouve ou peut éprouver, cet amour chanté par les poètes de tous les temps et de tous les pays comme la source des jouissances les plus désirées de la vie. L'amour qu'il enseigne, qu'il célèbre, qu'il veut mettre en honneur, c'est l'amour chevaleresque, dégagé de sensualité, principe suprême de toute valeur et de tout mérite, cet amour exalté par les troubadours et la source de leurs inspirations poétiques ».

Chapitre IV

LE CODE D'AMOUR

L'idée que l'amour est un art, et un art susceptible d'être enseigné comme tous les autres, n'est pas, nous l'avons vu, une idée originale du Moyen-Age. Elle était déjà connue de l'Antiquité, et notamment d'Ovide, auteur qui était fort pratiqué dans les écoles. Mais le Moyen-Age a adapté cet enseignement, auquel il a donné une forme particulière, due à la forme particulière de la société du Moyen-Age.

La société féodale en effet, est caractérisée essentiellement par la hiérarchie. A tous les stades de cette hiérarchie, il existait, entre le suzerain et le vassal, des droits et des devoirs nettement déterminés et strictement observés. Dans cette curieuse institution qu'était la chevalerie, on appliquait jusque dans le moindre détail les règles très précises d'un code connu de tous les initiés. Il est tout naturel que le besoin des mêmes réglementations se soit fait sentir lors de l'institution d'une chevalerie galante : le chevalier qui allait reconnaître une dame comme son suzerain d'amour, à qui désormais il vouerait toute sa vie, devait connaître jusque dans le moindre détail les obligations qui lui incombaient désormais. Un Code d'Amour était nécessaire.

On connaît d'autre part le nombre et l'importance

des écoles au XIIe siècle, spécialement dans la France du Nord, où elles étaient beaucoup plus prospères que dans le Midi. Or, c'est dans ces écoles que les clercs enseignaient les différentes disciplines avec le dogmatisme que l'on sait sur tous les sujets : on partait de principes admis sans discussion d'après l'autorité du Maître, et desquels on faisait découler logiquement les conséquences qu'ils comportaient. La discussion elle-même se faisait sur le même plan : thèse, antithèse, synthèse, qu'il s'agît de philosophie ou de morale. C'est la même méthode qui devait être appliquée aux questions d'amour. Mais de même qu'à l'Ecole ou au Tribunal il fallait un code auquel on pût se référer, de même il fallait dorénavant un Code d'Amour pour trancher les discussions galantes ou les cas de conscience amoureux trop délicats.

C'est ce Code d'Amour que nous révèle pour la première fois l'ouvrage du CHAPELAIN. Il n'est d'ailleurs pas exposé dans un chapitre unique, mais dans trois passages différents, que nous donnerons intégralement : leur rapprochement permettra de se faire une idée complète des règles que devait connaître, puis pratiquer, quiconque voulait suivre les *commandements des dames*.

1. *La théorie de la Courtoisie.* — Elle se trouve exposée au livre I, chapitre V, dans lequel un homme de condition inférieure s'adresse à une dame noble : celle-ci lui révèle tout ce qu'il devra faire pour mériter son amour.

2. *Les préceptes d'amour.* — Au chapitre VII du même livre, une dame noble rappelle à un homme de même condition ce qu'il devra faire ou éviter pour être aimé d'elle. Ces préceptes sont résumés au minimum puisqu'il n'y en a que treize.

3. *Les Règles d'Amour.* — Enfin au livre II, chapitre VIII, l'auteur donne à son propre compte

au jeune Gautier un Code en trente et un articles. C'est un code qu'un valeureux chevalier breton est allé chercher à la Cour même du roi Artur. Après une foule de péripéties et de prouesses dignes des romans de la Table ronde, le roi d'amour récompensa le courageux chevalier en lui faisant don de ce précieux parchemin : c'est une révélation de l'amour dont il le charge de faire présent au monde. Celui-ci en effet, selon la remarque ironique de Fauriel « en avait grand besoin, bien qu'il s'en fût passé jusque-là ».

On trouvera dans ces trois passages des prescriptions qui se répètent, et l'on pourrait voir dans cette présentation une faute de composition. Ne soyons pas aussi exigeants. Il est probable qu'à cette époque les familiers de la cour d'Aliénor ou de la Comtesse de Champagne avaient à leur disposition des recueils de préceptes faciles à retenir, des sortes de petits catéchismes amoureux, résumant l'essentiel de leurs obligations courtoises. Il est facile de supposer que, le fond étant partout le même, la rédaction pouvait varier dans la forme et être plus ou moins développée. Dans ces conditions, il est permis de penser qu'André le Chapelain s'est borné à reproduire, en trois passages différents, trois de ces formulaires assez répandus alors, au lieu d'en présenter lui-même un exemplaire unique.

§ 1. Théorie de la Courtoisie

Celui qui veut être digne de servir dans la Chevalerie d'Amour, ne doit montrer aucune avarice, mais être capable d'une grande libéralité et en faire bénéficier tous ceux qu'il peut. S'il voit dans la gêne des gens pleins de noblesse et d'honnêteté, et s'il estime sa libéralité utile à l'un d'eux, il ne doit pas attendre qu'on la lui demande : une chose accordée parce qu'elle a été demandée peut sembler en effet chèrement obte-

nue ; s'il ne trouve pas l'occasion propice de faire sa libéralité à quelqu'un, il devra renoncer à la chose utile avec un cœur si réjoui qu'il semblera plus heureux d'en faire cadeau à un ami que de se complaire à sa possession. S'il voit les pauvres de Jésus-Christ avoir faim et leur donne à manger, il mérite la réputation de grande courtoisie et de générosité.

S'il a un maître, il doit lui témoigner le respect qui lui est dû.

Il ne doit jamais dans ses paroles blasphémer Dieu ou ses saints. Il doit se montrer humble envers tous et être prêt à servir tout le monde.

Il ne doit décrier personne dans ses paroles, car les médisants ne peuvent rester dans la demeure de la Courtoisie.

Il ne doit pas louer injustement les méchants, mais il doit, si possible, les amender par de discrètes réprimandes. S'il s'aperçoit que l'un se révèle absolument incorrigible, il doit l'exclure de sa société comme indésirable, de peur que, par erreur, on puisse le considérer comme son ami.

Surtout qu'il ne se moque jamais des personnes malheureuses.

Il ne doit pas être querelleur ni prompt à se disputer, mais, autant qu'il lui est possible, capable d'apaiser les disputes.

Que son rire soit modéré en présence des femmes, car, suivant la parole du sage Salomon, le rire excessif ressemble à la folie ; et en vérité les femmes intelligentes s'éloignent en général des hommes fous ou peu sensés, tandis que les femmes belles les méprisent ou se moquent d'eux. Dans la conduite de l'amour, une grande prudence est en effet exigée, et l'on y requiert une pratique de toutes les connaissances.

Il doit rechercher la fréquentation des grands et aller dans les grandes cours.

Il doit s'adonner avec modération aux plaisirs de l'amour.

Il doit louer et honorer de tout cœur les grandes actions des Anciens.

Il doit être courageux au combat, et, en face des ennemis, prudent et ingénieux.

Il ne doit pas être l'amant de plusieurs femmes. Mais il doit pour une seule être le serviteur de toutes, tout en se montrant pour toutes dévoué, sage, doux et aimable ; et cependant certains croient plaire beaucoup à une femme en parlant de façon sotte et ridicule, ou en agissant de manière insensée.

Il ne doit pas proférer de paroles mensongères, mais il évitera soit de trop parler, soit de trop se taire.

Il ne doit faire à personne de promesse prompte et hardie, car celui qui promet facilement aura du mal à tenir parole, et l'audacieux en promesses rencontre peu de créance. Si un

honnête homme désire lui faire un cadeau, il doit l'accepter joyeusement, et en aucune manière le refuser si l'auteur du cadeau le croyait utile, bien qu'il ne le fût pas ; il peut alors répondre ainsi : « Cela, en ce moment, ne m'est pas nécessaire, cependant je le considère comme donné ; et je vous le laisse, conservez-le en mon nom. »

Il ne doit proférer aucune parole honteuse ; il doit éviter les vilaines actions et surtout les délations.

Il ne doit tromper personne par une promesse mensongère, car n'importe qui peut être riche en promesses. Si quelqu'un le trompe par une promesse mensongère tout en se montrant courtois, il ne doit pas le mépriser dans ses paroles, mais au contraire lui faire du bien et en toute occasion lui rendre service : ainsi, sagement, il l'amènera à reconnaître sa faute.

Il doit se montrer volontiers hospitalier à tous.

Contre les clercs ou les moines de Dieu ou contre toute personne d'une maison religieuse, il ne doit pas prononcer de paroles injurieuses, honteuses ou moqueuses, mais il doit, de toutes ses forces et de tout son cœur, leur rendre toujours et partout l'honneur qui leur est dû, à cause de Celui pour qui ils remplissent leur fonction divine.

Il doit souvent aller à l'église et là, écouter attentivement ceux qui célèbrent les offices divins, bien que certains, très sottement, croient plaire aux femmes en se moquant de tout ce qui touche à la religion.

Il doit être sincère dans toutes ses paroles.

Il ne doit être envieux du succès de personne.

Voilà les commandements, brièvement résumés pour toi. Si tu les as écoutés d'une oreille attentive et que tu veuilles les mettre en pratique, tu seras jugé digne de discuter à la Cour d'Amour.

§ 2. Les principaux Préceptes d'Amour

Sache qu'il y a treize préceptes d'amour qui sont :

1. Fuis l'avarice comme un fléau dangereux et pratique au contraire la libéralité.
2. Evite toujours le mensonge.
3. Ne sois pas médisant.
4. Ne divulgue pas les secrets des amants.
5. Ne prends pas plusieurs confidents de ton amour.
6. Conserve-toi pur pour ton amante.
7. N'essaie pas sciemment de détourner l'amie d'un autre.

8. Ne recherche pas l'amour d'une femme que tu aurais quelque honte à épouser.
9. Sois toujours attentif à tous les commandements des dames.
10. Tâche de toujours être digne d'appartenir à la chevalerie d'amour.
11. En toute circonstance montre-toi poli et courtois.
12. En t'adonnant aux plaisirs de l'amour, n'outrepasse pas le désir de ton amante.
13. Que tu donnes ou reçoives les plaisirs de l'amour, observe toujours une certaine pudeur.

§ 3. Les Règles d'Amour

Voyons les règles d'Amour que l'on trouve inscrites sur le parchemin. Voici ces règles :

1° Le prétexte de mariage n'est pas une excuse valable contre l'amour.
2° Qui n'est pas jaloux ne peut pas aimer.
3° Personne ne peut avoir deux liaisons à la fois.
4° Toujours l'amour doit diminuer ou augmenter.
5° Il n'y a point de saveur à ce que l'amant obtient sans le gré de son amante.
6° L'homme ne peut aimer qu'après la puberté.
7° A la mort de son amant, le survivant attendra deux ans.
8° Personne sans raison suffisante ne doit être privé de l'objet de son amour.
9° Personne ne peut aimer vraiment sans être poussé par l'espoir de l'amour.
10° L'amour déserte toujours le domicile de l'avarice.
11° Il ne convient pas d'aimer une dame dont on aurait honte de faire sa femme.
12° L'amant véritable ne désire d'autres baisers que ceux de son amante.
13° L'amour peut rarement durer, quand il est trop divulgué.
14° Une conquête facile rend l'amour sans valeur, une conquête difficile lui donne du prix.
15° Tout amant doit pâlir en présence de son amante.
16° A la vue soudaine de son amante, le cœur d'un amant doit tressaillir.
17° Amour nouveau chasse l'ancien.
18° Le mérite seul rend digne d'amour.
19° Quand l'amour diminue, il faiblit vite, et rarement reprend.

20° L'amoureux est toujours craintif.
21° Vraie jalousie fait toujours croître l'amour.
22° Un soupçon sur son amante, jalousie et ardeur d'aimer augmentent.
23° Il ne dort ni ne mange, celui que passion d'amour démange.
24° N'importe quel acte de l'amant se termine dans la pensée de l'amante.
25° L'amant véritable ne trouve rien de bien, qui à son amante ne plaise bien.
26° L'amant ne saurait rien refuser à son amante.
27° L'amant ne peut se rassasier des plaisirs de son amante.
28° La moindre présomption pousse l'amant à soupçonner le pire sur son amante.
29° Il n'aime pas vraiment celui que possède une trop grande luxure.
30° L'amant véritable est toujours absorbé par l'image continuelle de son amante.
31° Rien ne défend à une femme d'être aimée de deux hommes ; ni à un homme d'être aimé de deux femmes.

Telles sont les règles que notre chevalier breton emporta avec lui, et, de la part du célèbre Roi d'Amour, offrit, avec l'épervier, à la dame pour l'amour de qui il avait éprouvé tant de maux.

Celle-ci, ayant reconnu la fidélité du chevalier et pleinement compris sa valeur et son audace, récompensa de son amour tant de prouesses. Puis ayant convoqué sa Cour de très nombreuses dames et de chevaliers, elle leur fit connaître ces règles d'amour et enjoignit à tous les amants de les observer scrupuleusement sous l'autorité du roi d'amour. La cour les accepta à l'unanimité et promit, sous peine d'amour, de les observer pour toujours. Et même chacun de ceux qui avaient été convoqués à la Cour emporta ces règles par écrit pour les livrer, à travers les différentes parties du monde, à tous les amants.

* * *

Il serait facile, en rapprochant ces trois passages, d'établir une théorie complète de l'amour courtois en formules qui constitueraient les Maximes du parfait chevalier-servant. Nous en retrouverons l'essentiel en étudiant plus loin les caractères de cet amour. Nous allons voir également que ce sont là les commandements abstraits dont on trouve l'application dans les jugements des dames des « Cours d'Amour », qui appliqueront dans leurs conclusions les règles du Code d'Amour ; dans les poésies des troubadours, qui se flattent toujours d'appliquer à la lettre ces règles pour obtenir l'amour de leur dame ; enfin dans les romans de la Table ronde, spécialement dans ceux de Chrestien de Troyes, familier de la Cour de la comtesse de Champagne, pour qui il écrivit *Lancelot ou le chevalier à la Charrette*, charte de la soumission parfaite à sa dame.

Chapitre V

LES JUGEMENTS D'AMOUR

Nous voici arrivés au chapitre le plus intéressant du livre d'André le Chapelain. Il s'agit des jugements rendus par les *Cours des Dames* sur les points de jurisprudence galante qui leur étaient soumis. Nous verrons au chapitre suivant l'interprétation qu'on peut donner de ces sentences et les discussions auxquelles elles ont donné lieu. Voyons d'abord les textes eux-mêmes, que nous donnons intégralement.

Les vingt et un jugements cités par le Chapelain se répartissent ainsi :

sept de la Comtesse de Champagne : jugements nos 1, 3, 4, 13, 15, 20, 21.
cinq d'Ermengarde de Narbonne : 7, 8, 9, 10, 14.
trois de la reine Eléonore : 2, 5, 6.
trois de la Reine de France : 16, 18, 19.
deux de la Comtesse de Flandre : 11, 12.
un d'une assemblée de dames en Gascogne : 17.

Or, la désignation même des dames qui ont rendu ces jugements et les renseignements que nous avons sur leur vie permettent de situer assez exactement l'époque où elles les ont rendus. Cette époque peut être fixée à la deuxième moitié et même plutôt au dernier tiers du XIIe siècle, c'est-à-dire sous le règne de Louis VII le Jeune.

En effet, la reine Eléonore ou Aliénor d'Aquitaine, petite fille du premier troubadour, le duc d'Aquitaine Guillaume IX, devint reine de France en 1137, en épousant le roi Louis VII. Mais en 1152 Louis VII la répudia ; elle se maria la même année avec le duc de Normandie, Henri Plantagenet, qui, en 1154, devenait roi d'Angleterre. Aussi bien comme reine d'Angleterre que comme reine de France, elle s'intéressa toujours aux questions de galanterie. Elle mourut en 1204.

La Reine de France dont il est question dans l'ouvrage du Chapelain n'est pas la reine Eléonore, avec qui Raynouard l'a confondue, mais Aéliz ou Alix de Champagne, qui devint en 1160 la troisième femme du roi Louis VII. Veuve en 1180, elle mourut en 1206.

La comtesse de Flandre désignée ici était Elisabeth de Vermandois, qui se maria avec Philippe de Flandres en 1156, et mourut en 1182.

La Comtesse de Champagne, Marie de France, était la propre fille d'Eléonore d'Aquitaine, qui épousa, en 1164, Henri Ier dit le Libéral, comte de Champagne. C'est à sa demande que Chrestien de Troyes composa son *Lancelot*, roman de la soumission à la dame. Elle mourut en 1198.

Enfin Ermengarde était vicomtesse de Narbonne en 1142, abdiqua en 1192 et mourut en 1192.

Voici la traduction des vingt et un jugements d'amour rendus par ces dames illustres.

Jugement I

Un chevalier, épris d'un amour excessif pour une dame en était littéralement obsédé. Mais la femme, tout en le voyant épris d'elle, se refusait absolument à l'aimer. Puis, le voyant toujours aussi torturé par son amour, elle lui fit un jour cette proposition : « En vérité je reconnais vos longues souffrances

pour l'amour de moi ; sachez donc que jamais vous ne pourrez l'obtenir, si d'abord vous ne prenez cet engagement solennel : vous obéirez toujours à tous mes ordres et si vous manquez à l'un d'eux, vous serez complètement privé d'amour. »

L'amoureux répondit : « Loin de moi, ma dame, l'idée d'être jamais assez insensé pour manquer à l'un de vos ordres ! Je jure très volontiers ce que vous me demandez, comme quelque chose de très agréable pour moi. »

Cela fait, la dame lui ordonna sur-le-champ de ne plus se donner de peine pour son amour, et de ne pas se permettre de célébrer ses louanges en public. Si pénible que cela fût, l'amoureux le supporta cependant avec patience. Mais un jour qu'il se trouvait, avec d'autres chevaliers, en présence de quelques dames, il entendit ses compagnons tenir sur la sienne des propos tout à fait inconvenants et porter, contre tout droit et justice, atteinte à sa réputation. Il le supporta tout d'abord, quoique avec peine. Puis voyant qu'ils continuaient toujours à attaquer la réputation de sa dame, il s'emporta violemment contre eux et leur langage, et il se mit courageusement à leur reprocher leurs calomnies et à défendre la réputation de sa dame.

Mais quand cela vint aux oreilles de celle-ci, elle déclara qu'il devait être privé de son amour, parce que, en célébrant ses louanges, il avait contrevenu à ses ordres.

Voici, dans cette affaire, le jugement porté par la COMTESSE DE CHAMPAGNE :

« Cette dame, dit-elle, a été trop rigoureuse dans son exigence : elle n'a pas craint en effet d'arrêter par une injuste décision celui qui s'était entièrement soumis à sa volonté, et à qui elle avait donné l'espérance de son amour en se l'attachant par un serment ; tromperie qui n'est permise sans motif à aucune honnête femme. L'amoureux en question n'a commis aucune faute en s'efforçant, par de justes reproches, de convaincre d'erreur les détracteurs de sa dame. En effet, s'il s'est engagé par un tel serment, c'est pour obtenir plus aisément son amour ; il semble donc injuste que la dame lui ait ordonné de ne plus s'inquiéter par la suite pour cet amour. »

Jugement II

Un autre chevalier, qui jouissait de la tendresse d'une excellente amie, lui demanda la permission de se lier d'amour à une autre dame. L'autorisation accordée, il s'en alla, et resta plus

longtemps qu'il n'est coutume éloigné des plaisirs de la première dame. Mais après un mois écoulé, l'amoureux revint à sa première dame, disant qu'il n'avait eu aucune liberté avec l'autre et n'en avait point désiré, mais qu'il avait seulement voulu mettre à l'épreuve la constance de son amie. Mais la dame le repoussa comme indigne de son amour, disant que la liberté demandée et obtenue justifiait la privation d'amour.

Voici le jugement opposé à cette dame par la REINE ELÉONORE qui, consultée sur cette affaire, répondit ainsi :

« En amour, dit-elle, il est bien reconnu que souvent les amants font semblant de souhaiter des caresses nouvelles, pour pouvoir mieux éprouver la fidélité et la constance de leur amie. Elle offense donc la nature même de l'amour celle qui, pour cette raison, arrête les habituelles caresses de son amant ou refuse de l'aimer, à moins d'une preuve évidente que la foi promise a été violée. »

Jugement III

Deux hommes sont en tout absolument égaux : naissance, bonne vie et mœurs, etc. ; un seul point les sépare : la fortune. Beaucoup de personnes hésitent à décider lequel des deux doit être de préférence choisi comme amant.

Il y a, à ce sujet, une réponse de la COMTESSE DE CHAMPAGNE à ses dames.

« Il ne serait pas juste de prétendre qu'un pauvre, bien élevé et noble, doit être préféré à un riche sans éducation. Au contraire, un homme riche et noble n'est pas sans raison préféré à un pauvre bien élevé s'il requiert d'amour une femme riche. En effet, une femme comblée de tous les biens est plus louable de s'attacher un ami pauvre qu'un homme très riche ; car rien ne doit être plus pénible pour tous les honnêtes gens que de voir l'honnêteté obscurcie par les ténèbres de la pauvreté ou tourmentée par quelque besoin. C'est donc à bon droit qu'une femme riche est louée si, laissant de côté sa richesse, elle cherche un amant pauvre, à qui sa richesse puisse subvenir. Il n'y a rien en effet qui semble autant parvenir à la louange de l'un et l'autre sexe, que de subvenir le plus pleinement possible aux besoins de son amant.

« Mais si la femme est affligée par l'obscurité de la pauvreté, elle doit s'unir plutôt à un riche parce que, si les deux amants se trouvent dans les eaux du besoin, leur amour sera certainement d'une constance fragile. La pauvreté en effet est un sujet de honte pour tous les honnêtes gens ; elle les conduit à toutes sortes de pensées obsédantes, les tourmente violemment nuit et jour et par suite chasse généralement l'amour. »

— Mais supposons que les deux hommes, en tout et toujours égaux, se mettent en même temps et de la même façon à servir une dame, et demandent instamment à en être aimés. On demande lequel des deux doit avoir la préférence en amour.

Les instructions de la même Comtesse nous renseignent : dans cette hésitation, c'est le premier qui demande qui devra de préférence être exaucé.

Si enfin les deux candidats viennent tous deux en même temps, on peut laisser toute liberté à la dame de choisir celui des deux qu'au fond de son cœur elle préfère.

Jugement IV

A la même très glorieuse comtesse, on soumet encore cette question à trancher.

Un chevalier aimait sa dame de façon exagérée et jouissait pleinement de sa tendresse. Elle cependant ne l'aimait pas d'une affection égale. Le chevalier lui demanda de la quitter, mais la femme voulut le retenir dans son premier amour.

Dans cette affaire la comtesse fit la réponse suivante :

« Il est évident que l'exigence de la dame est malhonnête, elle qui veut être aimée tout en refusant elle-même d'aimer : il est insensé de prétendre exiger cela des autres. »

Jugement V

Voici encore une autre question :

Un jeune homme sans aucune honnêteté et un chevalier adultère plein d'honnêteté requièrent d'amour la même dame. Le jeune homme prétend qu'il doit être préféré à l'adultère,

car, s'il obtenait l'amour demandé, il pourrait à un tel amour gagner l'honnêteté, et ce serait un grand honneur pour la dame si, grâce à elle, un homme malhonnête devenait honnête.

A cela LA REINE ELÉONORE répondit ainsi :

« Bien qu'un jeune homme sans honnêteté puisse s'élever jusqu'à l'honnêteté grâce à l'amour d'une dame sage, cependant il ne s'agit pas de la même chose lorsqu'une femme préfère aimer la malhonnêteté, surtout si elle est priée d'amour par un homme honnête et comblé de qualités morales. Il pourrait arriver en effet que, à cause de la conduite de l'homme malhonnête, même en recevant des choses bonnes et souhaitables, sa malhonnêteté ne trouve aucun remède pour s'amender, car la semence une fois jetée ne porte pas toujours fruits. »

Jugement VI

A l'arbitrage de la même reine, on soumet cette autre affaire d'amour.

Quelqu'un s'était uni sans le savoir, à une femme enceinte. La faute découverte, il lui demanda sa liberté. Mais la femme, attachée par son amour, prétendit le garder à elle, affirmant que la faute était tout à fait excusée, puisqu'il n'y en avait pas lorsqu'ils ont commencé à s'aimer.

A cette affaire, la même reine répondit :

« Cette femme plaide contre le droit et la justice, elle qui, sous le voile de l'erreur, s'applique à conserver un amour impudique. En tout temps, en effet, nous sommes tenus de blâmer les actions impudiques et condamnables, auxquelles en outre le droit humain lui-même s'oppose par des peines très graves. »

Jugement VII

Une dame — ou une jeune fille — ayant rompu avec un amant fort convenable pour se marier, après quelque temps, avec un homme honorable, veut se dérober à l'amour de son ancien amant et lui refuse absolument ses bontés habituelles.

Mais l'improbité de cette femme est dénoncée de la façon suivante par l'arrêt de la dame ERMENGARDE DE NARBONNE :

« La survenance du lien marital n'exclut pas de droit le premier amour, à moins que la dame cesse complètement de s'occuper d'amour et décide de ne jamais plus aimer. »

Jugement VIII

Quelqu'un demanda à la même dame de lui indiquer clairement où le sentiment d'amour est le plus fort : entre amants ou entre époux.

Cette dame lui fit une réponse pleine de philosophie :

« L'affection entre époux, dit-elle, et le véritable amour entre amants se révèlent de nature complètement opposée et ont leur origine dans des mouvements tout à fait différents. C'est pourquoi l'origine à double sens du terme lui-même exclut une possibilité de comparaison et la présente sous des formes opposées. Il ne peut pas en effet y avoir comparaison par « plus » et par « moins » entre des choses prises dans un double sens, lorsque la comparaison se rapporte au fait en considération duquel elles sont appelées de façon équivoque. Une telle comparaison ne serait pas convenable, si le nom est plus simple que la chose ou la proposition plus complexe que le mode d'expression. »

Jugement IX

A la même dame est soumis le cas suivant :

Une dame, qui avait d'abord été mariée, est maintenant séparée de son mari après avoir divorcé. Mais celui qui avait été son époux lui demande avec instance son amour.

La susdite dame lui répondit :

« Si deux personnes ont été unies par un lien conjugal et ensuite se trouvent séparées, de quelque manière que ce soit, nous déclarons que l'amour entre eux n'est pas coupable, mais même qu'il est honnête. »

Jugement X

Voici un homme sage et honnête qui requiert d'amour une dame. Vient ensuite un autre homme, plus honnête que lui, qui demande avec instance à être aimé de la même dame. Lequel des deux doit être aimé de préférence à l'autre ?

Dans ce débat, voici comment conclut ERMENGARDE DE NARBONNE :

« On doit s'en rapporter au libre choix de la dame, qui pourra, si elle le veut, exaucer le bon ou le meilleur prétendant. »

Jugement XI

Un amant, déjà lié par un attachement convenable, requit très instamment d'amour une autre dame, comme s'il avait été dépourvu de tout amour. Suivant les désirs de son cœur, il obtient pleinement, à force d'insistance, tout ce qu'il demandait. Mais, le fruit de sa peine obtenu, il requiert les bontés de sa première amante et cherche querelle à la seconde. Quelle punition conviendra à cet homme infidèle ?

Dans cette affaire, la COMTESSE DE FLANDRE émit cette sentence :

« Cet être indigne, qui s'est rendu coupable d'une aussi grave déloyauté, mérite d'être privé de l'amour des deux femmes, et ne doit se flatter de l'amour d'aucune autre dame honnête, puisqu'on voit régner en lui une volupté impétueuse, qui est tout à fait ennemie de l'amour, comme cela est clairement enseigné dans la doctrine du Chapelain. »

Jugement XII

Un chevalier tout à fait malhonnête, et pour cette raison réprouvé d'amour par toutes les femmes, demanda avec tant d'audace l'amour d'une dame que celle-ci finit par lui en accorder l'espoir. Cette dame, par sa propre éducation, ses baisers et ses caresses, affermit si bien son amant dans le devoir que, grâce à elle, il arriva au comble de la probité et des bonnes mœurs. Une fois ainsi solidement affermi dans les règles du

devoir et de la courtoisie, une autre dame lui offre instamment son amour. Le chevalier accepte, tout à fait oublieux de la générosité de sa première dame.

Sur ce sujet, voici la réponse de la COMTESSE DE FLANDRES :

« Tout le monde doit approuver que la première amante puisse interdire à son amant les caresses de toute autre femme ; c'est elle, en effet, qui, par son application et ses efforts, a amené un homme malhonnête au sommet de la courtoisie et de l'honnêteté. Contre cet homme, c'est elle qui a droit et raison, puisque d'un homme sans probité elle a fait, par sa peine et sa sollicitude, un homme honnête et plein de moralité ».

Jugement XIII

L'amant d'une dame était parti depuis un assez long temps pour une expédition outre-mer ; comme elle ne comptait plus sur un prochain retour et que presque tout le monde en désespérait, elle chercha un nouvel amant. Mais un confident du premier amant, souffrant vivement de l'infidélité de la dame, fit opposition au nouvel amour. La dame, refusant de se rallier à son avis, se défendit de la façon suivante :

« S'il est permis d'aimer au bout de deux ans à la femme qui est veuve par la mort d'un amant, à plus forte raison cette femme en a-t-elle le droit lorsqu'elle est veuve d'un amant vivant, dont elle n'a, depuis longtemps, eu le plaisir de recevoir de lui ni lettre ni message oral, surtout qu'il en avait de nombreuses occasions. »

Comme sur cette affaire on avait discuté longtemps le pour et le contre, on en vint à l'arbitrage de la COMTESSE DE CHAMPAGNE, qui conclut le débat par le jugement suivant :

« Une amante n'a pas le droit, sous le prétexte d'une longue absence de son amant, de lui donner congé, à moins qu'elle n'ait d'abord la preuve évidente qu'il a failli dans son amour ou violé la foi des amants ; surtout lorsque l'amant est éloigné par le fait de la nécessité, ou que son absence est due à une raison très honorable. Rien en effet ne doit donner une plus grande joie au cœur d'une amante que de recevoir, de pays

éloignés, les sujets de gloire de son amant ou d'apprendre qu'il se couvre de considération dans les assemblées des grands. Le reproche qu'il a négligé d'envoyer des messages ou des lettres peut être interprété comme une preuve de sa grande prudence, car il ne lui était pas permis de confier son secret à un étranger. Et s'il avait envoyé des lettres dont la teneur était inconnue du porteur, cependant soit par l'infidélité du messager, soit par la possibilité de sa mort dans le cours même du voyage, les secrets de son amour pouvaient facilement être divulgués. »

Jugement XIV

Un amant, en combattant vaillamment, a perdu un œil ou une autre partie du corps. Son amante le repousse comme indigne d'elle et laid, et elle lui refuse les caresses habituelles.

A cette femme peut être opposée la conclusion de la DAME DE NARBONNE, qui a ainsi répondu :

« Une femme est considérée comme indigne d'honneur si elle décide de renoncer à son amant à cause d'une infirmité habituelle en cas de guerre et qui n'arrive qu'à de vaillants guerriers. Or, la témérité des guerriers est ce qui excite le plus l'amour des femmes et augmente encore plus leur désir d'aimer. C'est pourquoi une infirmité, survenue à la suite d'une vaillance naturelle en cas de guerre, doit procurer à l'amant une compensation d'amour. »

Jugement XV

Un chevalier avait de l'amour pour une dame et, comme il n'avait aucune occasion favorable de beaucoup lui parler, il s'en remit, pour ce faire, avec l'accord de la dame, à un confident, par l'intermédiaire de qui chacun des deux pourrait plus facilement à tour de rôle connaître les vœux de l'autre et lui confier secrètement les siens ; grâce à lui aussi l'amour pourrait toujours être maintenu entre eux en cachette. Mais le confident qui avait accepté le rôle d'intermédiaire, manqua aux devoirs de la fidélité, et, jouant pour lui-même le rôle d'amant, il se mit à parler d'amour pour son propre compte.

La dame eut l'indélicatesse de se faire la complice de sa fourberie ; finalement elle lui accorda son amour et combla tous ses vœux.

Le chevalier, ému par la fourberie qui lui était faite, dénonça

tout le détail de son affaire à la COMTESSE DE CHAMPAGNE et il demanda que ce crime fût jugé par un arrêt d'elle-même et des autres dames. L'accusé lui aussi, accepta l'arbitrage de cette Comtesse. Celle-ci, ayant convoqué auprès d'elle soixante dames, conclut l'affaire par le jugement suivant :

« Que cet amant fourbe, qui a rencontré une femme digne de ses mérites puisqu'elle n'a pas eu honte de consentir à un tel crime, jouisse, s'il le veut, d'un amour mal acquis, et qu'elle-même jouisse dignement d'un tel ami. Mais que chacun d'eux soit à jamais privé de l'amour de toute autre personne ; que ni l'un ni l'autre ne soit désormais appelé à des assemblées de dames et des cours de chevaliers, parce que l'amant a violé la foi de la chevalerie, et que la dame a agi honteusement et contre la pudeur des dames en accordant son amour à un confident. »

Jugement XVI

Un chevalier était épris d'une dame qui avait déjà un engagement avec un autre ; il obtint d'elle l'espérance d'être aimé, de sorte que, s'il arrivait un jour qu'elle fût privée de l'amour de son amant, alors elle promettait ses faveurs au chevalier. Peu de temps après, la dame se maria avec son amant. Le chevalier demanda alors l'accomplissement de la promesse qu'on lui avait faite, mais la dame s'y refusa absolument, prétendant qu'elle n'était pas privée de l'amour de son amant.

Dans cette affaire, LA REINE répondit ainsi :

« Nous n'oserions pas contredire l'arrêt de la Comtesse de Champagne, qui a conclu, par un jugement solennel, que « le « véritable amour ne peut étendre ses droits entre époux ». Aussi nous souhaitons que la dame sus-nommée accorde l'amour qu'elle a promis. »

Jugement XVII

Un confident divulgua honteusement des secrets et intimités d'amour. Tous ceux qui servent dans la Chevalerie d'Amour demandent que ses délits soient très sévèrement punis, de peur que de telles trahisons et l'exemple du traître, en s'ap. puyant sur l'impunité du crime, ne puissent devenir contagieux-

A l'unanimité dans une assemblée tenue par des DAMES, EN GASCOGNE, il fût décidé, par une constitution perpétuelle, que le coupable serait désormais frustré de toute espérance d'amour ; il serait méprisé de tous et méprisable dans toute cour de

dames et de chevaliers. Si quelque dame a l'audace d'enfreindre ces décisions en lui accordant par supposition son amour, qu'elle soit elle-même sujette à la même sanction, et qu'elle encoure à jamais l'inimitié de toute honnête femme.

Jugement XVIII

Un chevalier priait d'amour une dame, qui refusait absolument de l'aimer. Le chevalier lui ayant ensuite fait quelques présents très convenables, la dame les accepta joyeusement et avec empressement, mais par la suite elle ne se radoucit pas davantage en fait d'amour et lui répondit par un refus net. Le chevalier se plaignit, disant que la dame, en acceptant des présents accordés en vue de son amour, lui avait donné une espérance qu'elle n'avait aucune raison de vouloir lui enlever.

Voici ce que LA REINE répondit :

« Ou bien que la dame refuse les présents accordés en vue de son amour, ou que, les ayant acceptés, elle accorde son amour en compensation, ou bien qu'elle accepte sans se plaindre d'être considérée comme une vulgaire courtisane. »

Jugement XIX

On demande encore à la Reine quel amour doit être préféré : celui d'un jeune homme ou d'un homme plus âgé. La Reine répondit avec une remarquable finesse :

« C'est la sagesse d'un homme, son honnêteté, ses qualités morales qui font qualifier son amour de bon ou de meilleur, et non pas une considération d'âge. Cependant si l'on considère l'instinct physique de l'Amour, on voit les jeunes garçons s'unir plus avidement à une femme plus âgée qu'à une jeune fille de leur âge. Mais une fois plus âgés, ils recherchent davantage les baisers et les caresses d'une femme plus jeune que d'une femme plus âgée. Une femme au contraire, soit jeune, soit âgée, recherche davantage les baisers et caresses d'hommes plus jeunes que d'hommes plus âgés. »

Jugement XX

On demanda encore à la COMTESSE DE CHAMPAGNE quels cadeaux peuvent se faire les amants entre eux. A cette question la Comtesse répondit :

« Voici ce que les amantes peuvent accepter volontiers : un mouchoir (1), des rubans à cheveux, une couronne d'or ou d'argent, une agrafe, un miroir, une ceinture, une bourse, un cordon de vêtement, un peigne, des manchons, des gants, un anneau, des parfums, des vases, des plateaux, etc. »

D'une manière générale, tous les petits cadeaux qui peuvent servir à la parure du corps et à l'agrément extérieur ou qui peuvent rappeler le souvenir de l'amant, à condition toutefois que l'acceptation du cadeau soit dépourvue de tout soupçon d'avarice.

Voici cependant une autre instruction concernant la chevalerie d'amour : quiconque a reçu un anneau en témoignage d'amour, doit le porter au petit doigt de la main gauche et placer la perle de l'anneau tournée à l'intérieur de la main ; à la main gauche, car c'est celle qui est le plus préservée de tous les contacts malhonnêtes et indécents : au petit doigt plutôt qu'aux autres, car c'est en lui que résident la mort et la vie de l'homme.

Jugement XXI

A) Lettre a la Comtesse de Champagne

A l'illustre et sage M(arie) comtesse de Champagne, F... dame noble et le comte P..., salut et bonheur !

Une tradition ancienne nous indique clairement que l'effet de la justice doit être surtout recherché là où la sagesse elle-même est manifestement connue pour avoir élu domicile ; et qu'il faut, selon toute raison, chercher la vérité directement à la plénitude de la source plutôt que d'aller mendier des réponses à l'insignifiance des petits ruisseaux. Une trop grande pauvreté pourra difficilement en effet offrir à quelqu'un l'abondance des biens ; et il est absolument impossible au seigneur affligé d'une grande indigence de combler de richesses son vassal.

Donc un jour que nous étions assis à l'ombre d'un pin d'une hauteur et d'une largeur étonnantes après nous être abandonnés au loisir de l'amour, nous nous appliquions à la recherche d'un double problème dont la discussion finit par nous inquiéter et les raisonnements difficiles par nous épuiser :

1° Le véritable amour peut-il trouver place entre époux ?

(1) Pour s'essuyer le visage.

2° Une grande jalousie entre amants doit-elle être approuvée ?

Une longue discussion s'éleva entre nous sur ces deux problèmes, chacun de nous deux appuyait son avis sur des arguments raisonnables, et aucun ne put acquiescer à la thèse de l'autre, ni se rendre aux arguments avancés.

Aussi nous demandons votre arbitrage sur cette contestation et nous vous envoyons l'argumentation complète de l'une et l'autre partie pour que, ayant minutieusement examiné la vérité, vous apportiez une solution convenable à notre discussion et apaisiez notre différend par une conclusion pleine de justice : car nous savons, de vérité certaine et évidente, que vous avez en partage toute la plénitude de la sagesse et nous croyons que votre justice ne déçoit jamais personne.

Nous implorons donc très instamment un jugement de votre supériorité sans conteste. Nous désirons du plus profond de notre âme, par cette très respectueuse supplique, qu'une étude approfondie de notre différend vous retienne et qu'un juste jugement de votre sagesse apporte sans tarder le résultat de votre arbitrage en cette affaire.

B) Réponse de la Comtesse

A la sage et noble dame N... et à son mari illustre le comte N..., la comtesse M... de Champagne, salut !

Comme nous sommes tenues d'écouter les justes demandes de tous, comme il convient que nous ne refusions notre secours à aucun de ceux qui demandent des choses justes, surtout lorsque des hésitations sur des questions d'amour les font recourir à notre arbitrage, ce que l'exposé de votre lettre nous a clairement fait connaître, nous ne tarderons donc pas trop longtemps mais avec une diligente sollicitude nous voulons vous donner notre sentiment.

Votre lettre nous a exposé qu'une discussion s'est élevée entre vous sur la question de savoir :

1° Si l'amour peut trouver place entre époux.

2° Si la jalousie entre amants est condamnable.

Sur les deux problèmes, chacun de vous est resté sur sa position, en combattant l'opinion de l'autre, mais vous vous en remettez à mon jugement pour que je décide lequel des deux a raison.

Nous avons donc étudié attentivement vos deux thèses, notre investigation a porté sur la vérité sous toutes ses formes, et voici le jugement par lequel nous concluons le débat :

Nous disons et affirmons par la teneur des présentes que l'amour ne peut pas étendre ses droits entre époux. Les amants en effet s'accordent mutuellement tout et gratuitement, sans y être forcés par aucune obligation. Les époux au contraire sont tenus par devoir de subir réciproquement leurs volontés et de ne jamais rien se refuser l'un à l'autre.

En outre, si les époux s'octroient des caresses à la manière des amants, aucun des deux n'en saurait « valoir » davantage, et ils ne paraissent rien posséder de plus que ce qu'ils possédaient de droit auparavant.

Mais notre affirmation repose sur une autre raison encore : un précepte d'amour nous apprend qu'aucune épouse ne pourra obtenir la récompense du roi d'amour à moins de servir, en dehors des liens du mariage, dans la chevalerie d'amour.

Une règle d'amour nous enseigne que *nul ne peut être empêché d'être aimé de deux personnes.*

Il est donc juste de dire que l'amour ne peut pas étendre ses droits entre époux.

Une autre raison encore semble s'y opposer : c'est qu'entre époux il ne peut pas exister de véritable jalousie, faute de quoi il ne peut y avoir d'amant véritable comme en témoigne la règle d'amour « qui n'est pas jaloux ne peut aimer ».

Que ce jugement, que nos avons rendu avec une extrême prudence et qui est appuyé sur l'avis d'un grand nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vérité constante et indubitable.

Fait en l'an 1176 (la comtesse de Champagne avait donc trente-huit ans), le troisième jour des calendes de mai.

Chapitre VI

LES COURS D'AMOUR

Nous avons vu comment Raynouard s'est appuyé précisément sur les jugements d'amour contenus dans l'ouvrage du Chapelain, pour soutenir l'existence de véritables tribunaux féminins qui rendaient, sur de véritables litiges entre amants, de véritables verdicts rédigés selon la forme judiciaire de l'époque. Nous venons de voir également le texte intégral de tous les Jugements cités, et du Code dont ils sont l'application. Il semble que nous soyons mieux renseignés maintenant pour discuter sur l'existence et la nature des Cours d'Amour.

Leur existence ne paraît pas pouvoir être contestée. A la fin de sa Théorie de la Courtoisie, le Chapelain écrivait à l'adresse du jeune Gautier : « Voilà les commandements, brièvement résumés pour toi. Si tu les écoutes d'une oreille attentive et que tu veuilles les mettre en pratique, tu seras jugé digne de discuter *dans une Cour d'Amour* » (dignus inveneris *in amoris curia* perorare). Et nous trouverions, tout au long de l'ouvrage, d'autres mentions aussi précises, sans compter les nombreuses allusions aux *jugements des dames*.

C'est surtout la nature et le fonctionnement de ces assemblées féminines qui ont fait l'objet de nom-

breuses discussions après la parution de *De arte amandi.*

La première critique sérieuse est celle de Frédéric Diez, littérateur allemand et professeur à l'Université de Bonn, que l'on peut considérer comme le fondateur de la philologie romane. Dès 1825, Diez, dans son *Essai sur les Cours d'Amour*, s'applique à réfuter toute l'argumentation de Raynouard. En étudiant de près, dit-il en substance, tous les extraits des troubadours provençaux cités par cet auteur, on ne peut en retenir vraiment aucun qui justifie les conclusions qu'on veut en tirer. Aucun des nombreux jeux-partis que l'on possède des troubadours ne contient la preuve que la question débattue par deux partenaires était finalement soumise pour décision à une Cour de dames. Mais il est vraisemblable que, les sujets de galanterie étant nécessairement limités, certains d'entre eux ont pu être traités à la fois par deux poètes et par une cour de Dames. Enfin, selon Diez, les jugements mentionnés dans l'ouvrage du Chapelain sont seulement la preuve qu'il était de mode de demander à des dames illustres, dont les maris étaient des seigneurs puissants, leur opinion sur certaines questions galantes, par exemple si l'amour véritable peut exister entre époux. Mais rien ne prouve que ces discussions et ces jugements étaient autre chose que de simples jeux de société, comme les jeux poétiques des troubadours. Rien ne prouve qu'il existait de véritables tribunaux féminins, dont le verdict sur des cas réels devait par la suite faire autorité et recevoir une impossible sanction pratique.

Nous retrouvons le même scepticisme dans un article de la *Revue de Paris*, de 1853 : *De l'amour et des sentiments chevaleresques*. Son auteur Vallet de Viriville, ancien archiviste de l'Aube puis

professeur à l'Ecole des Chartes, se fonde sur deux arguments principaux. L'un semble inattaquable : aucun texte historique, dit-il, ne vient appuyer les conclusions que l'on a avancées sur ces prétendus tribunaux. De fait, il serait étonnant qu'une institution de cette importance n'ait jamais été l'objet d'une mention précise chez les poètes, ou chez les chroniqueurs de l'époque. L'autre argument nous semble moins fort : l'Eglise, toute puissante au Moyen-Age, n'aurait pas permis l'établissement et surtout le maintien de ces Cours d'Amour contraires à toute la morale religieuse. C'est oublier, nous semble-t-il, que l'Eglise n'avait pas sur ces questions la même attitude sévère que de nos jours. On sait tout le mal qu'eut Grégoire VII à faire appliquer ses grandes réformes, notamment contre le mariage des prêtres. On sait aussi que dans le haut clergé les évêques ne vivaient pas autrement que les grands seigneurs. Ceci expliquerait au moins la tolérance dont on pouvait faire preuve envers une institution qui ne passait pas alors pour immorale. Quoi qu'il en soit, Vallet de Viriville conclut aussi en réduisant les Cours des dames à des assemblées qui discutaient sur des cas imaginaires, non sur des cas réels, et en manière de jeu seulement.

C'est également l'opinion de Louis Passy, homme politique et chartiste qui, ayant étudié, en 1858, la même question, relègue franchement au rang de fables les prétendues institutions des tribunaux amoureux au Moyen-Age. Si les Cours d'Amour ont existé, ce qui n'est pas douteux, d'après le *De arte amandi*, on peut supposer d'après lui, que c'était là un amusement de société, d'une société courtoise, aristocratique, où l'on peut voir déjà l'origine des discussions galantes qui auront lieu dans les salons des Précieuses du XVII^e^ siècle.

Mais avec E. TROJEL nous revenons à la conception première des Cours d'Amour. Dans une thèse de doctorat soutenue en 1888 à Copenhague, Trojel en effet reprend, avec plus de modération il est vrai, l'opinion de Raynouard, en s'appuyant à la fois sur le *De arte amandi* et sur d'autres textes de la même époque.

Etudiant les jugements des grandes dames de la fin du XII^e^ siècle, Trojel admet que certains d'entre eux et même la plupart d'entre eux, relevaient des questions générales sur la doctrine de l'amour courtois, et que certains sujets étaient les mêmes que ceux qui faisaient l'objet du débat dans les tensons des troubadours. Ceux-là étaient sans doute uniquement des amusements de société. Tels sont les sujets des jugements I (soumission absolue et aveugle à tous les commandements d'une dame), III (rôle de la fortune dans le choix entre deux prétendants parfaitement égaux par ailleurs), VII (obligation pour une dame qui contracte mariage de conserver son amour à son ancien amant), VIII (supériorité de l'amour entre amants à l'amour entre époux), etc. Mais il y en a d'autres, pense Trojel, qui ont porté sur des cas réels. Pour quatre d'entre eux au moins, il y a eu de véritables contestations entre amants, qui ont finalement décidé de s'en remettre au tribunal des dames :

Jugement XII. — Un chevalier étant parti pour une expédition outre-mer et ne donnant plus de nouvelles, sa dame chercha un autre amant. — Mais la Comtesse de Champagne lui donna tort et lui fit obligation de conserver l'amour qu'elle devait au chevalier absent.

Jugement XVI. — Une dame, ayant déjà une liaison, avait promis ses faveurs à un chevalier au cas où elle perdrait son premier amour. Puis, s'étant

mariée avec son amant, elle refusa de prendre le second chevalier comme amant. — Mais la Reine de France lui en fit un devoir, en s'appuyant sur un précédent arrêt de la Comtesse de Champagne, selon lequel le mariage ne donne pas l'amour véritable, et par conséquent ne dispensait pas la dame de tenir sa promesse.

Jugement XVIII. — Une dame refusait toujours ses faveurs à un chevalier, bien qu'elle eût accepté de lui des présents qui l'engageaient. — La Reine, consultée, répondit que la dame devait ou accorder son amour, ou restituer les présents, sous peine d'être considérée comme une vulgaire courtisane.

Jugement XXI. — Deux amants, F..., dame noble, et le comte P..., demandent à la Comtesse de Champagne si le véritable amour peut exister entre époux. C'est la lettre que nous avons reproduite intégralement, ainsi que la réponse de l'illustre comtesse.

« De tout cela il résulte, conclut Trojel, que, au moins dans le dernier tiers du XII^e^ siècle, il a été d'usage entre les amants, quand il s'élevait entre eux des difficultés, de s'adresser à certaines dames déterminées pour leur demander leur jugement dans l'affaire ; que ces dames voyaient là un honneur qu'on leur faisait ; que, lorsqu'il y avait lieu, elles convoquaient une assemblée qui examinait le cas et donnait son avis, sur quoi l'une des dames, sans doute la plus qualifiée, rendait le jugement en forme et le communiquait aux parties ou à leur représentant.»

Tel n'est pas l'avis de GASTON PARIS, le plus éminent de nos romanistes, qui trouve la conclusion de Trojel extraordinaire. Selon lui, rien ne permet d'affirmer que ces quatre jugements eux-mêmes aient porté sur des cas réels et ne soient pas, comme les autres, de purs jeux d'esprit.

D'ailleurs, continue-t-il, quelle peut être la valeur d'un jugement dont la sanction ne *saurait* être appliquée ? Or, tel est le cas de ces jugements d'amour. Une des règles essentielles de l'amour courtois est en effet la discrétion et le secret ; or, si le nom d'un chevalier condamné à être dorénavant privé de l'amour de toutes les dames honnêtes ne peut pas être dévoilé, comment ces dames pourraient-elles savoir qu'il s'agit de ce chevalier et qu'elles doivent le débouter dans ses entreprises auprès d'elles ? « Comment exécuter le jugement où les deux coupables sont excommuniés d'amour et bannis de toute bonne société, si la première condition du secret est imposée aux parties, à leur représentant, aux juges ? »

Aussi bien, Trojel a-t-il essayé de trouver, en dehors du *De arte amandi*, d'autres textes prouvant l'existence de ces tribunaux d'amour. Mais il ne les a trouvés ni chez les moralistes, ni chez les prédicateurs qui attaquaient cependant les danses, les tournois et les chansons profanes. Il a seulement relevé trois textes, mais qui, toujours selon G. Paris, ne semblent pas plus que les jugements d'amour avoir porté sur des cas réels.

1. Le *roman de Mérangis de Portlesguez*, dans lequel les dames de la cour d'Artur, sous la présidence de la reine Guenièvre, jugent que Mérangis mérite plus que Gorvain Cadru, l'amour de la belle Lidoine.
2. Un fragment d'un *poème allemand de* 1298, dans lequel des dames et des chevaliers experts en amour décident qu'une dame doit donner la récompense espérée à un chevalier qui l'a servie longtemps.

3. Le *concile de Remiremont*, poème latin de la fin du XI^e^ ou du commencement du XII^e^ siècle, dans lequel une assemblée de jeunes nonnes discute des mérites respectifs des clercs et des chevaliers en amour, et où la *cardinalis domina* décrète finalement qu'un clerc est préférable à un chevalier.

Peut-on sérieusement affirmer qu'un tel concile a eu lieu ? Et ne doit-on pas plutôt y voir l'amusement d'un clerc, qui se devait de faire triompher sa corporation ?

C'est la thèse que n'a cessé de soutenir GASTON PARIS, d'abord dans un article du *Journal des savants* de 1888, puis dans de nombreux articles de la revue *Romania*. Pour lui, les fictions que sont ces prétendus jugements d'amour« prouvent seulement le goût qu'avait l'imagination du Moyen-Age pour certains cadres et certaines formules, notamment pour la discussion d'une thèse en forme de débat, ce qui amenait tout naturellement à la forme d'une contestation judiciaire avec plaidoyers, juges et arrêts ».

Il en était ainsi pour ces jeux poétiques qu'étaient les tensons et jeux-partis dont le sujet était généralement l'amour : « il était donc tout naturel que les femmes, en la présence et pour le divertissement desquelles se faisaient ces débats galants, fussent priées de les juger et en effet nous voyons plus d'une fois des dames désignées comme arbitres dans les tensons. »

Il dut en être de même pour ces jeux de la société mondaine que furent les Cours d'Amour. A mesure que dans les milieux courtois grandissait le rôle de la femme, ce fut un jeu pour les galants chevaliers que de se plier aux exigences de la dame de

leur suzerain. « Quand il fut admis que l'amour était un art comme la guerre, une vertu sociale comme la chevalerie, une science comme la philosophie scholastique, qu'il avait des lois et un droit, il arriva naturellement que certaines personnes passèrent pour s'y entendre particulièrement et que leurs décisions firent autorité, non certes parmi les amants, mais parmi ceux qui désirent connaître à fond les règles ardues de l'amour courtois, *artem honeste amandi* comme dit A. LE CHAPELAIN. »

On comprend que les femmes, véritables créatrices ou au moins inspiratrices de cette science nouvelle, s'y soient vivement intéressées et aient tenu à montrer qu'elles en possédaient toutes les finesses. On comprend que les femmes de seigneurs puissants aient eu l'influence que l'on sait, grâce à leur fréquentation des troubadours : Bernard de Ventadour vécut longtemps près d'Aliénor d'Aquitaine, aussi bien en France qu'en Angleterre. Peire Rogier chantait pour la vicomtesse Ermengarde de Narbonne. Conon de Béthune fréquenta la cour de la Reine de France Aéliz et celle de la Comtesse de Champagne ; enfin le « père du roman français » Chrestien de Troyes écrivit *Lancelot* à la demande de la Comtesse Marie de Champagne. Toutes ces dames, qui se piquaient de poésie et de bonnes manières, ajoutaient à la gloire de leur situation sociale éminente la gloire de leur science en matière d'amour, à laquelle elles tenaient sans doute davantage.

« Ainsi, dit G. Paris, les noms des grandes dames citées par le Chapelain sont ceux des principales patronnes de la science amoureuse. La Cour d'Aliénor fut sans doute un modèle qu'on imita avec empressement et les autres grandes dames ambitionnèrent la gloire de devenir docteurs et jurisconsultes d'amour.

« On leur soumettait des points de doctrine ou des espèces imaginées, et elles donnaient des solutions que l'on recueillait avec soin ; quelquefois, avant de rendre une sentence, elles consultaient les dames qui se trouvaient autour d'elles ; il arrivait (comme une fois en Gascogne) qu'une réunion de dames prenait en corps une décision à laquelle elle donnait même le titre solennel de Constitution.

« Ainsi s'établissait, à côté des lois fondamentales que le dieu d'amour avait lui-même révélées à un chevalier breton, une jurispreudence appuyée sur l'autorité de noms illustres.

« Peu à peu se formait l'idée que, dans les questions difficiles de droit amoureux, il fallait recourir au jugement des dames, et sur cette donnée on ébauchait une procédure dont la première règle était naturellement qu'ils n'exposaient leur cas que par intermédiaire et que leurs noms restaient soigneusement cachés.

« Que des personnes engagées réellement dans une liaison illégitime (il ne s'agit pas en effet d'autre amour) aient jamais soumis à un jugement de ce genre un différend survenu entre elles (sauf peut-être pour quelques discussions sur la théorie de l'amour ; cf. Lettre à Marie de Champagne), c'est ce qui n'a aucune espèce de vraisemblance, pour des raisons inutiles à préciser.

« Je dirai même qu'une intrusion de cette autorité pour ainsi dire légale dans les rapports des amants aurait été directement contre les idées les plus essentielles de l'amour au XII^e^ siècle. Si, en effet, cet amour ne peut exister dans le mariage, c'est parce que les amants se donnent tout, *librement* et *volontairement*. Or, une femme qu'un arrêt d'amour aurait forcé à se donner à l'amant qu'elle écartait, aurait été moins libre qu'une épouse envers son

époux ; et l'amant qui aurait joui par ce moyen de faveurs non volontaires aurait à coup sûr manqué à toutes les règles de l'amour *honnête.* »

Ainsi donc les Cours d'Amour ont existé vraiment. Mais il ne faut pas y voir, comme on l'a fait longtemps, des tribunaux véritables où des femmes prenaient contre des amants coupables des sanctions réelles. C'était seulement des divertissements de société, où, en manière de jeu, des dames illustres, acceptées comme suzeraines par les galants chevaliers, donnaient aux hommes des règles de conduite conformes à un Code d'amour entré dans les mœurs de cette bizarre société. Ces dames, qui constituaient ce que nous appelons aujourd'hui *le monde* sont du moins parvenues à créer et faire accepter l'idée d'un amour complexe et raffiné, fondé sur le culte de la Dame et la supériorité de celle-ci, et qui avait le mérite de pousser les hommes au développement des vertus sociales les plus nobles pour mériter cet amour.

C'est exactement cette conception de l'amour que nous allons retrouver à présent aussi bien dans les poésies des troubadours que dans les romans de Chrestien de Troyes.

Chapitre VII

LA POÉSIE AMOUREUSE DES TROUBADOURS

§ 1. Les Troubadours

Tout le monde a dans l'esprit l'image popularisée du troubadour, qui va de château en château, sa vielle sous le bras, chantant son amour à la noble châtelaine. Il serait difficile d'expliquer comment naquit au Moyen-Age cette poésie amoureuse et sous quelles influences elle se constitua dans le Midi de la France. Il serait plus difficile encore d'expliquer pourquoi elle se constitua à ce moment-là et dans cette région.

De tout temps et dans tous les pays, il a existé des amuseurs professionnels, et l'on connaît le rôle des histrions, mimes et bouffons, qui égayaient les convives romains pendant les repas. Les jongleurs du Moyen-Age furent leurs successeurs, mais leurs talents étaient bien plus variés. Jongleurs ou ménestrels — car les deux mots signifièrent la même chose jusqu'au XIV^e^ siècle — étaient des chanteurs et musiciens ambulants, qui allaient de ville en ville et s'arrêtaient soit sur la place publique soit à la porte des châteaux. Jongleurs et acrobates, montreurs d'ours ou dresseurs de chiens savants, ils pouvaient, après cette parade destinée à attirer le public, réciter ou chanter, en s'accompagnant d'un

instrument, les morceaux qui devaient plaire le mieux au public : fragments de chansons de geste à l'époque héroïque, chansons d'amour un peu plus tard. On les voyait aussi à toutes les fêtes, tournois et adoubements, où leur présence était indispensable. La plupart d'entre eux se contentaient de chanter des passages composés par d'autres, et qu'ils avaient appris dans les écoles de jongleurs : c'est là en effet que pendant le carême, c'est-à-dire pendant la période où l'Eglise interdisait leur métier, ils allaient renouveler et moderniser leur répertoire. La plupart d'entre eux aussi étaient de petites gens, dont les mœurs relâchées étaient l'objet des violentes critiques du clergé.

Pourtant, dans le Midi de la France en particulier, certains jongleurs avaient déjà assez de talent pour ajouter de leur propre cru au répertoire qu'on leur avait appris. Plusieurs même avaient entièrement renoncé aux jongleries et pitreries habituelles, pour composer eux-mêmes des poèmes sur des paroles et sur une musique à eux. Ce sont ces jongleurs capables de *trouver* eux-mêmes leurs chansons qui devinrent les *troubadours* dans le Midi, frères aînés des *trouvères* dans le Nord de la France. Les troubadours étaient donc bien supérieurs, socialement et intellectuellement, aux jongleurs. Plusieurs furent même des seigneurs ; c'est le cas du plus ancien des troubadours que nous connaissions, GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine, qui écrivit au début du XII^e^ siècle, de JAUFRÉ RUDEL, prince de Blaye, et de bien d'autres.

Comment les troubadours en arrivèrent-ils à ne composer guère que des poèmes d'amour, puisque l'amour en effet est le thème de la plus grande partie de la poésie provençale ? La raison n'en est pas uniquement l'influence du milieu, du climat, du

soleil, ni même du tempérament méridional. On doit plutôt la rechercher dans le fait que de plus en plus les troubadours cherchent à vivre aussi longtemps que possible dans le même château, à la cour de quelque important personnage dont ils veulent s'attirer la protection. Or, la vie de château en temps de paix est assez relâchée. Dans un milieu où l'oisiveté met tous les jours la châtelaine, ses filles, les dames qui l'entourent en présence d'hommes jeunes qui ne sont pas occupés par la chasse ou le maniement des armes, il est naturel que ces hommes, quand ils étaient des poètes, se soient mis à chanter dans leurs vers, la beauté et les vertus de ces dames.

Que cet amour soit sincère ou non, il ne nous importe guère ici. Il est remarquable cependant que l'on retrouve chez tous les poètes les mêmes sentiments, les mêmes situations et les mêmes thèmes, comme nous le verrons plus loin. Et cette identité prouve au moins un certain côté artificiel et conventionnel dans cette poésie. Mais cela tient sans doute à la conception même qu'ils se font de leur rôle : aimer et, ce qui pour eux ne fait qu'un, chanter leur amour. Nous touchons là au point le plus important de cette curieuse institution de la féodalité. Le chevalier appartient sans réserve à son suzerain, qui lui donne en échange aide et protection. Le troubadour appartient sans réserve à la dame, dont il est lui aussi *l'homme-lige* : elle lui donne également aide et protection en échange de son service amoureux, et un sourire sera pour lui le meilleur *guerredon*, la meilleure récompense. Celle-ci sera suffisante pour donner à celui qui l'obtient cette *joie d'amour* qui le rendra capable de tout pour se bien conduire et continuer à mériter l'amour de sa dame.

Il s'en faut d'ailleurs que cet amour pur et idéal, cet amour courtois, ait toujours suffi à tous les troubadours. Une étude historique de la poésie provençale, comme l'a faite A. JEANROY, montre précisément une évolution très sensible et très rapide, qui va de l'amour gaulois et sensuel du début du XII^e^ siècle à l'amour courtois et idéalisé dont nous avons parlé.

Ouvrons l'œuvre du premier des troubadours, GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine, qui écrivit entre 1100 et 1127. Sur les onze pièces qui nous sont parvenues, six sont des poèmes licencieux, obscènes et qui reflètent fort bien les mœurs scandaleuses de ce don Juan, libertin plusieurs fois excommunié, et qui se plaisait à dire ses vers avec ses compagnons de débauche. Il y parle de la femme avec la même grossièreté qu'on retrouve dans les fabliaux, et en termes intraduisibles parfois pour notre décence de modernes. Dans l'une de ses chansons d'amour, il compare ses deux maîtresses, dont il donne même le nom, à deux chevaux qu'il ne peut « garder tous deux, car l'un ne peut supporter l'autre ». Dans une autre, il parle de l'infidélité naturelle de la femme, qui rend inutile toute surveillance, car elle se donnera plutôt à ses gardiens que de se priver d'amour : « si elle ne peut avoir un cheval, elle se contentera d'un palefroi » ; ou encore elle ressemble au malade qui « si on lui défendait le vin fort, boirait de l'eau plutôt que de se laisser mourir de soif ». Dans d'autres pièces encore, la polissonnerie est même plus poussée.

Mais dans un deuxième groupe de chansons, Guillaume fait au contraire preuve d'une plus grande correction, et la décence presque irréprochable de ses cinq poésies courtoises est surprenante : on voit même l'auteur soupirer après une belle, à qui

il demande de ne pas être cruelle. Mais on ne peut guère s'y tromper : l'amour de Guillaume, même dans ses poésies courtoises, n'est pas seulement platonique, la chasteté n'est pas son fait, et l'amour qu'il demande est celui qui aboutit à sa conclusion normale.

Dans la génération poétique suivante, il n'y a plus que des traces mais encore importantes, de cet amour sensuel. JAUFRÉ RUDEL, « prince de Blaye », n'est pas encore un chaste, comme en témoigne la chanson où il raconte comment, étant près de sa dame, il fut dérangé par des jaloux et obligé de fuir en costume d'Adam, pour éviter d'être rossé. Mais, il trouve vite son chemin de Damas. Comme « tout cela est vaïn », il ne veut plus se consacrer « qu'à l'amour vrai », qu'il chante dans les autres chansons. On connaît son « amour de loin », et la légende de *la princesse lointaine* qu'on a construite sur une de ses strophes : à la vérité, rien dans ses six chansons ne permet de faire toutes les suppositions qu'a imaginées l'auteur de sa biographie : « il s'enamoura de la Comtesse de Tripoli sans la voir, pour le grand bien qu'il en entendait dire aux pèlerins qui venaient d'Antioche. » En tout cas cet « amour de loin » qui peut fort bien n'être qu'un amour pour une dame momentanément absente, marque incontestablement un progrès dans l'épuration et la spiritualisation de l'amour.

Celle-ci ne devait se faire vraiment qu'à partir de BERNARD DE VENTADOUR, le plus grand, le plus complet et le plus caractéristique des troubadours du XII^e^ siècle, celui qui peut en incarner le type, et qui est vraiment un poète. Fils d'un *sirven*, c'est-à-dire d'un serviteur, qui chauffait le four au château de Ventadour, le jeune Bernard fut remarqué par le vicomte, qui lui fit donner de l'instruction, puis

l'admit dans son cénacle littéraire. Il devint troubadour, et fut amoureux de la vicomtesse, ce qui lui valut d'être chassé du château. Il s'en alla alors auprès d'Eléonore d'Aquitaine, qu'il alla même rejoindre en Angleterre quand elle en devint reine. Malgré ses origines, ce fils de valet sent et pense comme les seigneurs qu'il a fréquentés et il fut véritablement le poète de l'amour, « le véritable intronisateur, comme le dit Belperron, de l'amour courtois, dont il fixera non d'une façon didactique, mais par son exemple, la nature et les lois ». Le seul bonheur du troubadour est d'aimer, d'aimer vraiment et complètement, c'est-à-dire charnellement aussi, et de chanter son amour. Peu importe que la dame fasse preuve de dureté ou de cruauté ; au contraire, dans cette insatisfaction même, l'amant courtois trouve une jouissance supérieure, à laquelle le vilain est inaccessible, et cette joie d'aimer atteint ainsi à un raffinement qui augmente encore la valeur de l'amant. Avec Bernard de Ventadour, c'est donc la passion qui s'exprime et il est déjà romantique soit dans les passages qui font penser à la mélancolie de Lamartine, soit dans ceux qui ressemblent plutôt aux accents tragiques de Musset.

Après lui, et déjà autour de lui, les troubadours pour se renouveler, vont abandonner le côté charnel de l'amour pour n'en plus faire qu'un amour de tête, conventionnel et sans intérêt véritable. Après l'érudition et la dialectique amoureuse de Folquet de Marseille, après l'humour et l'esprit de Peire Vidal, c'est un amour tout platonique que nous trouvons chez Sordel, cependant que Guilhem Montanhagol verra dans l'amour la source de la chasteté et que Guiraut Riquier, condamnant même l'amour platonique, finira par substituer la Vierge à la Dame.

§ 2. Les Chansons d'Amour

Si nous examinons maintenant le texte même de leurs Chansons d'amour, nous voyons que ces amants passionnés et timides, affectueux et dévoués, se conforment exactement à toutes les règles de l'amour courtois telles que les a exposées ANDRÉ LE CHAPELAIN. Nous pourrions multiplier les citations, nous n'en retiendrons que quelques-unes, il suffira de dire que, avec des variantes et suivant le tempérament de chacun, tous les troubadours ont traité les mêmes sujets.

Tous semblent ne vivre que pour aimer, et une vie sans amour ne leur paraît pas concevable. Ils pourraient tous répéter avec Bernard de Ventadour : « Il est vraiment mort celui qui ne sent pas dans son cœur la douce saveur de l'amour. Que vaut la vie sans amour ? Qu'est-elle sinon un ennui pour les autres ? Puisse Dieu ne jamais me haïr au point que je vive jour ou mois après être tombé au rang de ces ennuyeux, privés de tout désir d'amour. »

S'ils aiment, du moins ont-ils la pensée délicate d'attribuer tout leur bonheur à leur dame. S'ils ont du talent, s'ils arrivent au succès poétique convoité, c'est à Elle qu'ils en font l'hommage, car c'est à elle qu'en revient tout le mérite :

« Oh ! si mes chants, si mes actions m'ont acquis quelque renommée, je dois en rapporter l'hommage à mon amante : c'est elle qui a excité mon talent et encouragé mes études ; c'est elle qui m'inspire ces chants gracieux ; mes ouvrages ne paraissent agréables et ne réussissent à plaire que parce qu'il se réfléchit en moi quelque chose des agréments de ma dame qui occupe sans cesse mes pensées. »

PIERRE VIDAL.

« Non il n'est rien dans l'univers entier qui puisse me donner le bonheur, puisque je ne l'obtiens pas des bontés de celle que j'aime, et que je ne puis le vouloir de toute autre ; pourtant

je suis redevable à mon amante et de ma valeur et de mon esprit ; je lui dois ma douce gaieté et des manières agréables ; car si je ne l'avais jamais vue, jamais je n'aurais aimé, jamais je n'aurais désiré plaire.

BERNARD DE VENTADOUR.

Devant sa dame, *l'amoureux est toujours craintif*, prescrivait la Règle 20 du Chapelain. Telle est l'attitude du troubadour, faite de timidité, sincère ou affectée, de gêne et d'embarras quand il s'agit de faire comprendre ses sentiments et, à plus forte raison, quand il s'agira de présenter ses vœux, et d'oser demander une simple espérance d'amour :

« Bonne et franche dame, sans vous je n'ai aucun espoir de bonheur. Je vous aime avec tant de tendresse, avec un tel dévouement, que, loin de vous mon cœur ne fait que languir et gémir ; et dans ces instants heureux où je goûte le charme de vous voir, je suis si ému, si embarrassé, que je n'ose vous exprimer à vous-même les sentiments que vous seule m'inspirez. »

HUGUES DE LA BACHÉLERIE.

« Exprimer des prières qui sont rejetées, c'est un désagrément trop pénible ; j'offrirai donc mes vœux à mon amante, sans lui adresser des paroles. Et comment ? Par mon air, par mes manières, par mes regards ; et peut-être daignera-t-elle me comprendre. Oh ! quel bonheur, quelle reconnaissance, quand le cœur seul entend le cœur, lui répond, et lui accorde un retour et des bienfaits qui n'ont pas été sollicités. «

PEYROLS.

Le Code d'Amour précise en son article 15 : *Tout amant doit pâlir en présence de son amante* et à l'article 16 : *A la vue soudaine de son amante, le cœur d'un amant doit tressaillir*. En voici un exemple dans BERNARD DE VENTADOUR :

« A l'instant où j'aperçois mon amante, une subite frayeur me saisit ; mon œil se trouble, mon visage se décolore ; je tremble comme la feuille que le vent agite ; je n'ai pas la raison d'un enfant, tant l'amour m'inquiète ! Ah ! celui qui

est si tendrement soumis mérite que sa dame ait pour lui de la générosité. »

Dans leur *humilité devant la Dame*, nos troubadours ne craignent pas l'exagération. Mesurant la distance qui les sépare d'Elle, ils proclament à plaisir qu'ils sont indignes de plaire ; aussi se contenteront-ils de peu : un sourire, un regard, et ils atteindront au plus haut point du bonheur :

« Sans doute il faut que je meure d'amour pour la plus belle qui est au monde, et que je meure sans récompense. Quand j'admire ses attraits ravissants, je reconnais qu'elle ne peut être mon amante. Si elle veut donner son cœur, elle n'a qu'à choisir parmi les plus beaux chevaliers et les barons les plus puissants ; on trouve en elle la perfection du mérite, de la beauté, des grâces, de l'amabilité : elle doit donc choisir un amant digne d'elle. »

BERTRAND DE BORN.

Très modérés dans leurs vœux, ils sont heureux de la moindre faveur :

« Je remercie sincèrement l'Amour d'avoir soumis mon cœur à une dame qui réunit la beauté, la raison, le mérite, la politesse, le savoir, la grâce ; si elle daignait m'accorder seulement un regard, un sourire, me faire une réponse bienveillante fût-ce par simple politesse, rien ne me paraîtrait manquer à ses perfections ; enfin si j'obtenais d'elle un tendre retour, mon amour n'aurait plus rien à désirer. Pour le surplus, je m'abandonne à sa discrète générosité. »

LE MOINE DE MONTAUDON.

« Les tourments de l'amour que m'inspire cette belle, dont je suis l'esclave soumis et dévoué, causeront ma mort. Cependant elle pourrait me rendre heureux, si elle accordait seulement l'un des cheveux qui tombent sur son manteau, ou l'un des fils qui composent le gant. Avec une marque d'attention, ou même un mensonge officieux, elle me tiendrait, si elle le voulait, dans les transports d'une joie continuelle : en effet, plus elle m'accable de rigueur, plus je l'aime avec franchise et avec vivacité. »

GUILLAUME DE SAINT-DIDIER.

En effet même malheureux dans leur amour, ils garderont pour Elle une constance à toute épreuve dans le dévouement et la soumission. Aimant même sans espoir, ils préfèrent la joie de souffrir auprès d'Elle, au bonheur qu'ils trouveraient auprès d'une autre. C'est l'application des règle 12 : *l'amant véritable ne désire rien d'une autre que de son amante*, et règle 14 : *Une conquête facile rend l'amour sans valeur, une conquête difficile lui donne du prix.* Le mot *maîtresse* lui-même prend ici tout son sens propre, le sens féodal : c'est la suzeraine à qui ils sont dévoués jusqu'à la mort, comme un serf à son maître.

« Quoique l'amour cause mes tourments et ma mort, je suis loin de me plaindre ; si je meurs d'amour, c'est du moins pour la plus aimable des femmes, et je regarde ce destin comme un bonheur. S'il m'est permis d'espérer qu'un jour elle daignera m'accorder sa merci, quels que soient les tourments que j'éprouve, jamais elle n'entendra de moi le moindre murmure. »

SORDEL.

« Et puisque je m'abandonne ainsi entièrement et sans aucune réserve sous sa puissance, doit-elle me repousser encore ? Je suis son serf ; elle peut me vendre, elle peut me donner. Quiconque ose avancer que j'adresse des vœux à une autre dame, est coupable d'un grossier mensonge ; j'aime mieux auprès d'elle languir, être malheureux, que trouver le bonheur auprès de toute autre. »

PIERRE VIDAL.

« Oui, je consens à être exposé aux attaques de l'amour ; oui, qu'il me tourmente matin et soir ; je ne demande ni trêve, ni repos ; et bien que je n'obtienne point ce que je désire ; celle qui cause mes peines est si parfaite qu'il n'y a au monde plaisir qui puisse être comparé à ces peines mêmes. »

PEYROLS.

« L'amour m'a blessé d'une manière si agréable que mon cœur éprouve dans le malheur une délicieuse sensation ; cent fois le jour j'expire de douleur, et cent fois le jour, je revis d'allégresse ; mon mal est d'un genre si extraordinaire

et si gracieux que ce mal même est préférable à tout autre bien ; et puisque la peine a tant de charmes, combien après ces peines, seront plus heureux les plaisirs ! »

B. DE VENTADOUR.

Car dans leurs souffrances actuelles, ils ne désespèrent tout de même pas, et ils comptent bien que leur persévérance finira par attendrir la belle : *Personne ne peut aimer vraiment sans être poussé par la persuasion (c'est-à-dire l'espoir) de l'amour* (règle 9). C'est ce qui leur fait prendre leur mal en patience :

« Les maux que me causent vos rigueurs me sont agréables et doux, parce que j'en espère la récompense. »

ARNAUD DE MAREUIL.

« Vos rigueurs, ô belle dame, ne m'effraient pas, s'il m'est permis d'espérer que, dans le cours de ma vie, j'obtienne de vous quelque faveur, fût-ce même la plus légère. Consolé par cette idée, les souffrances me deviennent chères et agréables. Je suis assuré que l'amour récompensera mes peines et ma constance. Un amant délicat doit pardonner les rigueurs les plus longues et souffrir de bonne grâce pour mériter un meilleur sort. »

GUILLAUME DE CABESTAING.

C'est cet espoir qui les soutient dans la fidélité absolue et constante qu'ils ont vouée à leur maîtresse. Ils savent que *personne ne peut être tenu par deux amours à la fois* (règle 3). Ils savent aussi que *l'amant véritable est toujours absorbé par l'image continuelle de son amante* (règle 30). C'est donc à elle qu'ils songent à tous les instants de la journée et à elle seule qu'ils songent encore la nuit.

« O chère dame ! je suis et je serai toujours à vous. Esclave dévoué à vos commandements, je suis votre serviteur et homme-lige ; je vous appartiens à jamais ; vous êtes ma première amour et vous serez ma dernière. Mon bonheur ne finira qu'avec ma vie. »

B. DE VENTADOUR.

« Souvent pendant mon sommeil, il me semble que je suis avec vous, et j'éprouve alors une si douce, une si vive jouissance que je regarde mon réveil comme un malheur, quand il interrompt cette erreur enchanteresse. Oui quand je m'éveille, je suis en proie à des désirs qui me tuent, et je consentirais à ce qu'un sommeil aussi heureux devînt éternel. »

ARNAUD DE MAREUIL.

« J'ai beau m'écarter, m'éloigner de vous, ô chère dame, telle est la vivacité de mon amour, qu'il est impossible que mon cœur se sépare de votre image ! Même durant mon sommeil, j'imagine souvent folâtrer et rire avec vous ; je goûte le suprême bonheur. Mais quand je m'éveille, je vois, je reconnais, j'éprouve que ce bonheur imaginaire s'est changé en tourment réel. »

« Que Dieu ne m'accorde jamais aucun bonheur, si je cesse un instant d'adorer mon amante. Elle seule obtiendra l'hommage de ma courtoisie ; je le refuserais à toute autre belle. C'est à elle seule que je m'attache et que je me consacre, à elle seule que j'appartiens ; m'offrir des plaisirs loin d'elle, c'est m'exiler dans la solitude. »

BÉRENGER DE PALASOL.

Naturellement ils lui promettent la plus entière discrétion, car *l'amour rarement peut durer, quand il est trop dévoilé* (règle 12). On comprend que sur ce point du moins, aussi indispensable à cette époque que de nos jours, ils aient été de bonne foi :

« Si vous daignez m'accorder quelque faveur, ô la plus chérie des dames, sachez que je souffrirais la mort plutôt que de commettre la moindre indiscrétion. Ah ! je demande à Dieu qu'il condamne mes jours à l'instant que j'aurais le tort de trahir le secret de vos bontés. »

ARNAUD DE MAREUIL.

C'est la raison pour laquelle ils parlent de leur dame, quand ils la désignent, sous des noms supposés : Bernard de Ventadour désigne Eléonor, duchesse de Normandie, sous le nom de « Conort » ; Peire Rogier appelle « Tort n'avez » la vicomtesse Ermengarde de Narbonne ; Arnaud de Mareuil

appelle « Bel regard » la Comtesse Adélaïde de Bézienset. Outre que ces appellations ajoutaient encore le charme du mystère, elles permettaient plus facilement d'égarer les envieux et les jaloux, toujours prêts à desservir le poète privilégié.

Tels sont les thèmes communs à tous les troubadours et que chacun reprend à sa façon. On voit que *leurs chansons sont la mise en application du Code d'Amour dressé par André le Chapelain*. Nous allons voir maintenant le rapport étroit qui existe entre les jugements d'amour établis par les Cours de Dames et les tensons ou jeux-partis des troubadours.

§ 3. Tensons et Jeux-partis

La *tenson* est un poème dialogué où deux poètes discutent en couplets alternés sur un sujet fixé entre eux ; parfois elle se termine par une *tornade* où il est fait appel à un arbitre. On a voulu y voir un rapport avec les chants alternés des églogues de Virgile par exemple. Mais à supposer que les troubadours eussent été assez savants pour connaître Virgile, il semble plus naturel de supposer avec A. Jeanroy « que deux jongleurs, se rencontrant, ont eu l'idée de s'associer pour donner à la séance de récitation un tour dramatique et piquer la curiosité par l'attrait d'une lutte où chacun essayerait, ou feindrait d'essayer, d'éclipser ou de ridiculiser son rival ».

A part quelques tensons personnelles, échange entre deux jongleurs d'insinuations blessantes ou de grossières injures, la plus grande partie des tensons traitent d'amour : aussi bien d'ailleurs des lieux communs de l'amour courtois, que des questions de détail sur la jurisprudence amoureuse, analogue aux discussions des Cours d'Amour.

— Un roi vaut-il en amour un simple chevalier et peut-il se flatter d'être aimé pour lui-même ?

— L'amant et l'amante ont-ils l'un sur l'autre des droits égaux ?

— Un amoureux sensé doit-il poursuivre le succès même au prix de l'inconstance, ou s'obstiner dans une poursuite sans espoir ?

Le *jeu-parti* ou *partimen* est l'élaboration littéraire de ce jeu, qui, venu du Midi de la France, s'est rapidement et facilement étendu au Nord : dans les régions septentrionales en effet, le goût de la discussion et de la dialectique était plus développé, à cause des écoles et des universités, plus prospères et plus nombreuses. Dans le jeu-parti, le questionneur impose à son partenaire le choix entre deux thèses et s'engage lui-même à défendre celle qui sera restée libre. Si quelques-uns de ces sujets valent d'être discutés même de nos jours, la plupart sont vraiment oiseux ou extravagants comme on le verra par ces exemples :

— Lequel aimeriez-vous mieux, que votre maîtresse fût morte ou qu'elle en épousât un autre ?

— Qui souffre le plus, ou du mari dont la femme, ou de l'amant dont la maîtresse est infidèle ?

— Doit-on plus blâmer celui qui se vante des faveurs qu'on ne lui a pas accordées, que celui qui publie celles qu'il a reçues ?

— Si vous aviez un rendez-vous la nuit avec votre maîtresse, préféreriez-vous de me voir sortir de chez elle, vous y entrant, ou de m'y voir entrer, vous sortant ?

— J'aime une femme que je n'ai pu fléchir ; une autre m'offre son cœur : dois-je renoncer à la première, ou continuer de la servir ?

— Vous avez joui des bontés de votre maîtresse pendant quelques temps ; je parviens à lui plaire et à vous succéder : qui de nous deux doit ressentir le plus de peine ?

— On vous propose de coucher avec votre mie une seule fois, mais à condition que vous ne la reverrez plus de votre vie, ou de la voir tous les jours, sans jamais rien obtenir d'elle : que devez-vous préférer ?

— Deux personnes qui s'aiment sont couchées ensemble et s'en tiennent à de légères caresses : laquelle des deux fait un plus grand sacrifice ?
— Lequel est le plus heureux, d'une vieille femme qui devient l'amie d'un jouvenceau ou d'un vieillard qui a une jeune amie ?
— Vaut-il mieux avoir pour maîtresse une femme ou une demoiselle ?
— Lequel est préférable pour une femme, ou d'un amant expérimenté qui a déjà connu le plaisir, ou d'un jeune puceau tout neuf qui ne le connaît pas encore ?
— Que doit préférer un amant, ou d'avoir les faveurs de sa mie, en l'exposant à un éclat, ou de manquer ces faveurs pour garder leurs amours secrètes ?
— Un amant jouit de sa maîtresse ; un autre l'aime comme lui avec l'espérance d'en jouir bientôt. Si elle meurt, qui des deux doit avoir le plus de chagrin ?
— Qui rend un amant plus heureux ? ou l'espérance de jouir, ou la jouissance elle-même ?
— Qu'aimeriez-vous mieux, ou d'une maîtresse médiocrement belle, mais très sage, ou d'une maîtresse médiocrement sage, mais très belle ?
— Qui emploie mieux son temps, de l'homme qui poursuit une femme de mérite avec l'espérance d'en jouir, ou de l'homme qui aime une sotte dont il jouit ?
— L'amour réserve-t-il à ses fidèles plus de joies ou plus de souffrances ?
— Lequel doit causer à l'amant plus de douleur, la mort de la femme aimée ou son infidélité ?
— Un parfait amant doit-il désirer suivre sa dame dans le tombeau ou lui survivre ?
— Est-ce par les yeux ou par le cœur que l'amour est le mieux maintenu ?
— Doit-on préférer jouir des faveurs de sa dame sans que personne le sache, ou passer à tort pour les posséder ?
— Vaut-il mieux aimer qui vous hait, ou haïr qui vous aime ?
— Lequel est préférable, l'amour d'une femme inexorable ou les faveurs d'une autre qui ne vous aime pas ?
— Une femme qui refuse ses faveurs à son amant et lui interdit d'en courtiser une autre agit-elle ainsi par amour ou par haine ?
— Un chevalier qui a longtemps sollicité une dame en vain, porte ses hommages à une autre qui lui accorde un rendez-vous ; mais la première, prévenue, lui en assigne un aussi à la même heure : auquel doit-il se rendre ?

— Deux amants vont, de nuit, trouver leurs belles : surpris par un orage, ils rencontrent, non loin de leur château, des chevaliers qui implorent un gîte. L'un rentre chez lui pour les héberger ; l'autre poursuit son chemin. Lequel a le mieux agi ?

— Une dame assise entre trois soupirants gratifie l'un d'une œillade, le second d'un serrement de main, le troisième d'une pression du pied : lequel a été le plus favorisé ?

On comprend maintenant, surtout par les derniers exemples que nous avons cités, comment certains ont voulu démontrer le passage des jeux-partis aux questions débattues dans les Cours d'Amour. En réalité tout permet de supposer que jeux-partis et jugements d'amour étaient des jeux de société, des jeux de salons qui devaient avoir un certain succès. Les uns et les autres relèvent des mêmes principes de l'amour courtois dont le CHAPELAIN avait simplement codifié les règles, connues de tous les initiés.

Chapitre VIII

L'AMOUR DANS LES ROMANS DE CHRESTIEN DE TROYES

« Moult est qui aime obéissant. »
(Lancelot.)

Comme les Chansons d'Amour des troubadours, toute l'œuvre de Chrestien de Troyes est l'application de la doctrine à laquelle on se soumettait alors, et qui est exposée de façon méthodique dans le *De Arte amandi*. C'est dire qu'il n'est question que d'amour dans tous les ouvrages du trouvère champenois.

Ainsi que beaucoup de clercs et de savants de son époque, Chrestien de Troyes suivit d'abord l'antiquité latine, qu'il se mit à traduire ou adapter. Il savait donc le latin, ce qui prouve qu'il n'avait pas seulement fréquenté les écoles de jongleurs, mais avait fait des études dans quelque institution religieuse, monacale ou épiscopale. C'est Ovide qu'il choisit d'abord pour une adaptation : quatre de ses *Métamorphoses*, dont une a été conservée : celle de Philomena changée en rossignol (Du rossignol la muance) ; puis *L'Art d'aimer*, dont la traduction est malheureusement perdue.

Après ces œuvres de jeunesse, où l'amour tient déjà la première place, Chrestien écrivit son pre-

mier roman *Tristan et Iseut*, bien avant celui de ses deux émules anglo-normands BÉROUL et THOMAS. Il est regrettable que ce roman soit également perdu. Il nous aurait permis de faire une intéressante comparaison en étudiant comment le même auteur a traité deux formes d'amour aussi différentes : la passion violente de *Tristan et Iseut* et l'amour courtois de *Lancelot*, modèle de la soumission parfaite à la dame.

Quoi qu'il en soit, ce qui a fait la gloire de CHRESTIEN DE TROYES, ce qui de son temps même l'a fait considérer comme le plus grand poète de France et d'Europe, ce qui de nos jours l'a consacré, après G. COHEN, comme « le fondateur et le père du roman français », c'est la suite de ses romans bretons ou arthuriens, ou romans de la Table Ronde, qui tous ont pour thème l'amour.

Tout le monde connaît la *Légende d'Arthur*. Aux v^e^ et vi^e^ siècles, au moment où les Bretons furent refoulés par les Saxons dans le pays de Galles, la Cornouaille et la Bretagne française, il avait bien existé un roi de ce nom qui, d'abord vainqueur, finit par succomber dans une bataille décisive pour l'indépendance bretonne. Mais la légende lui donna une plus belle auréole, tout comme à Charlemagne et à Roland. C'est ainsi que ce roi chevaleresque et religieux fonda dans sa ville de Caërléon (la maison des légions) dans le sud du pays de Galles, l'ordre des Chevaliers de la Table ronde : autour de cette table sans haut bout ni bas bout, c'est-à-dire sans place d'honneur, s'asseyaient les douze pairs du Roi Arthur, servis en même temps et de la même manière, dans une égalité absolue. Ces chevaliers : Perceval, Lancelot, Gauvin, etc., partent à la *quête* (recherche) du graal, vase mystérieux dans lequel Joseph d'Arimathie avait recueilli le sang qui avait

coulé du cœur du Christ. Or le graal, caché dans une forêt pour échapper aux profanations des Saxons, ne peut être découvert que par un chevalier parfaitement pur, et cette découverte doit être le signe de l'affranchissement de la Grande-Bretagne.

Telle est la légende. Mais les auteurs des romans bretons en prirent à leur aise, même avec cette légende. Arthur ne fut plus pour eux un conquérant invincible, mais un roi courtois, entouré des plus belles dames et menant avec elles et ses chevaliers une vie fastueuse et brillante, qui servit de modèle en Angleterre à la cour des rois Henri Ier et Henri II. C'est en effet la peinture qu'en fait, vers 1135, l'historien Geoffroy de Monmouth dans son *Historia Britonum*, ouvrage traduit en vers français vers 1155 par Wace, dans son *Brut*.

C'est à cette source arthurienne que CHRESTIEN DE TROYES alla puiser tous les sujets de ses romans d'amour et d'aventure.

Dans *Erec et Enide*, son premier roman breton, l'amour cède le pas au besoin d'aventure. Erec, un jeune chevalier d'Arthur a obtenu, par sa vaillance dans un tournoi, la main d'Enide, la plus belle des jeunes filles, avec qui il est heureux à la cour. Trop heureux même pour un chevalier, car l'amour auprès de sa femme lui fait oublier le devoir essentiel du Chevalier, qui est la poursuite de l'aventure dans les guerres ou les tournois. Dans son entourage, on l'accuse de *recréance*, c'est-à-dire de lâcheté, ou plus exactement d'oubli des travaux guerriers et virils. Sa femme même se fait près de lui l'écho de ces reproches, tout en se désolant d'en être la seule responsable. Blessé dans son amour-propre, il prend alors une énergique résolution. Pour montrer à Enide qu'elle s'est trompée et que sa vaillance ne s'est pas relâchée, il l'emmène avec lui et la fait

assister à toute une suite d'exploits extraordinaires : lutte contre des brigands, combats singuliers contre des géants, embuscades et trahisons, jusqu'à ce qu'Erec, à la mort du roi Lac son père, soit couronné à sa place, au milieu d'une fête splendide dont la peinture termine le roman. « Ainsi est prouvé, dit G. Cohen, que l'amour et le mariage, qui sont la destinée de la femme, doivent laisser la place à l'aventure, qui est la destinée de l'homme. » Notons que, dans ce premier roman du moins, l'amour n'est pas jugé incompatible avec le mariage, comme le professait la doctrine des Cours d'Amour. C'est que nous sommes aux environs de 1162, et qu'à cette date Chrestien de Troyes ne fréquentait pas encore la fille d'Eléonore d'Aquitaine, Marie, et que cette dernière ne devait devenir que deux ans plus tard comtesse de Champagne.

Pas davantage dans le roman *Cligès*, qui doit être de 1164, et où le mariage est encore la consécration solennelle de l'amour. Le fils d'un empereur de Constantinople, Alexandre — qui n'a du reste que le nom de commun avec le grand conquérant — est venu à la Cour d'Arthur, école de toutes les vertus chevaleresques. Là il s'éprend de Soredamor (Blonde d'Amour), fille d'honneur de la reine Guenièvre, « qui dédaigneuse était d'amour ». Mais cette belle, jusque-là rebelle à l'amour, finit un jour par être troublée elle-même. Comme il se doit, notre héros d'amour est aussi un vaillant guerrier. Il le prouve en mettant sa vaillance au service d'Arthur, dont il assure à lui seul la victoire sur un dangereux ennemi. Comme récompense, la reine Guenièvre, épouse d'Arthur, donne au vainqueur en mariage sa fille d'honneur Soredamor. Ici encore par conséquent l'amour mène au mariage.

Il n'en est plus de même dans le roman de *Lance-*

lot, ou *Le Chevalier à la charrette*, qui doit être des environs de 1168. A cette époque, CHRESTIEN DE TROYES se trouve, peut-être comme héraut d'armes, au service de Marie, devenue Comtesse de Champagne par son mariage en 1164 avec Henri Ier le Libéral. Comme l'écrit Chrestien lui-même au début de son poème, c'est à la demande expresse de la Comtesse de Champagne qu'il l'a composé. C'est elle qui lui a imposé le sujet et la thèse. Or, ce sujet et cette thèse, nous allons le voir, sont tout à fait dans l'esprit et la tradition des troubadours, que Marie a apportés de la cour de Poitiers à celle de Troyes. Rappelons-nous aussi les jugements d'amour que nous avons étudiés de cette comtesse, rappelons-nous les articles du Code d'Amour qui étaient invoqués, et nous verrons que l'amour dans ce roman est très exactement l'amour courtois, que nous analyserons bientôt plus en détail, mais que l'on peut déjà caractériser par ce trait essentiel : soumission aveugle à la Dame, qui peut commander les fantaisies les plus extravagantes à son amant.

Le Chevalier Lancelot est en effet décidé à tout affronter pour délivrer sa dame, qui n'est autre que la reine Guenièvre elle-même, emmenée en otage par le géant félon Méléagant. Mais que d'obstacles à surmonter, quelles humiliations pénibles à supporter !

C'est d'abord la charrette d'infamie sur laquelle Lancelot doit monter pour savoir du nain qui la conduit, où se trouve la reine. C'est une charrette où l'on promenait les voleurs et les assassins pour les exposer aux huées et aux quolibets de la foule. On comprend qu'un chevalier hésite un instant avant d'y monter, mais comme c'est la condition pour apprendre ce que la reine est devenue, « Amour le veut, et il y monte ».

Dans le château où le nain l'a conduit, notre chevalier, malgré la défense qu'on lui a faite, s'est couché sur un lit royal. Il en est puni par l'apparition en pleine nuit d'une lance de feu qui embrase son lit. Au matin, de sa fenêtre, il reconnaît dans un cortège funèbre, la reine Guenièvre : si Gauvain ne l'avait retenu, il se jetait en bas, pour la retrouver !

Mais avant de la retrouver, une autre épreuve l'attend : le pont de l'épée. Au-dessus d'une eau « si affreuse et si épouvantable qu'on eût dit le fleuve du diable », se trouve, en guise de pont, une épée

« Qui était plus tranchante qu'une faux.
« Les mains nus, les pieds déchaux
« Il aimait mieux se martyriser
« Que tomber du pont et s'enfoncer.
« Il avance, et à grande souffrance
« Mains et genoux et pieds se blesse.
« Mais ce qui le réconforte et guérit,
« C'est Amour qui le mène et conduit,
« Et tout lui est doux à souffrir. »

Ni les conseils de ses compagnons, à qui il répond fièrement du milieu du pont : « Mieux vaut mourir que retourner », ni la vue de deux lions de l'autre côté de la rive ne peuvent le faire renoncer à son entreprise, d'où il sort finalement victorieux.

Il lui faut enfin affronter le combat singulier avec le géant Méléagant. La lutte est terrible quand les deux cavaliers s'élancent l'un contre l'autre. Bientôt

« Il ne reste sangle ou croupière
« Etriers, rène ni dossière
« Qui ne se brise... »

aussi sont-ils obligés de continuer le combat à pied. Mais Lancelot, épuisé par tout le sang qu'il a perdu au pont de l'épée, donne des signes de faiblesse.

A ce moment, une des jeunes filles prisonnières s'avise de faire apparaître la reine Guenièvre à la fenêtre. Sa seule vue suffit à ranimer notre champion. Il fonce sur son adversaire

« Et force et courage lui croissent
« Car Amour lui est de grande aide. »

Le père de Méléagant intervenant auprès de Guenièvre, celle-ci fait savoir à Lancelot qu'« elle veut bien qu'il se retienne». Il suffit : le chevalier-servant, obéissant au désir de sa dame, ne se défend plus, tandis que son adversaire continue à frapper. Cette fois, c'est le loyal roi Bademagu qui interrompt le combat en faisant enlever son fils Méléagant. Ainsi fidèle aux commandements de sa dame, Lancelot, vainqueur, n'attend plus que la récompense de ses efforts et de ses tourments. Il n'est pas exigeant d'ailleurs : il demande seulement à être conduit auprès de la reine, et en obtenir un sourire. Ce bonheur même lui est refusé. Le motif ? Le chevalier, pour savoir où était la reine, avait hésité une seconde avant de monter sur la charrette d'infâmie ! Cette seconde d'hésitation a suffi à lui faire prendre le *guerredon* si bien mérité !

Encore n'est-ce pas là le terme de ses humiliations. Rentré en grâce auprès de la reine, Lancelot, fait prisonnier après une autre félonie de Méléagant, obtient la permission d'aller assister à un tournoi à la cour d'Arthur, sur la promesse de revenir ensuite dans sa prison. Mais il prend part au tournoi comme combattant. Toujours en présence de Guenièvre, Lancelot fait merveilles et obtient grand succès ! Mais voici un caprice de la reine, qui en plein combat, fait savoir en secret à son chevalier de combattre *au pire*, c'est-à-dire de se relâcher dans son ardeur.« Il lui répond : moult volontiers.» Et jusqu'à

la fin du combat, sous les huées du public, il accepte de passer pour couard, uniquement pour obéir à sa dame, car

« Moult est qui aime obéissant. »

Le lendemain, le combat recommence. Prié au début de continuer de combattre *au pire*, Lancelot, toujours conspué, continue d'obéir. Mais au milieu du tournoi, la reine, par la même messagère, lui fait demander de combattre *au mieux*. Et son champion de recommencer à faire des merveilles, et de vaincre successivement tous ses adversaires.

Il est difficile d'imaginer pareille soumission à sa dame. Il est impossible de concevoir un pareil triomphe, à cette époque surtout, du sexe faible sur le sexe fort. Il est impossible surtout de trouver une meilleure illustration de la doctrine du Chapelain sur l'obéissance aux *commandements* des dames, si capricieux ou insensés soient-ils. « La Femme et le Pantin » sont une création du XII^e^ siècle !

Pour être juste, il convient de dire que *Lancelot* est le seul ouvrage qui pousse à un tel degré la puissance de la femme ; que cet ouvrage a été écrit sur la demande expresse d'une dame dont Chrestien était le « poète à gages » ; que l'auteur n'a pas eu le courage de terminer sur ce ton le roman et qu'un continuateur l'a fini à sa place ; enfin, qu'après cette expérience, Chrestien a quitté la cour de la Comtesse de Champagne pour celle de Philippe de Flandre.

Il n'en est pas moins vrai que Lancelot est le type parfait du chevalier courtois, qui devait faire pâmer d'admiration les belles des Cours d'Amour. Du chevalier idéal tel qu'elles le concevaient, il a la vaillance, la générosité ; mais surtout il est le modèle de l'amoureux auquel les troubadours nous ont

habitués : toutes ses pensées sont dominées par le seul amour de la reine Guenièvre ; pour elle, il endure toutes les humiliations et surmonte tous les obstacles ; il tombe en défaillance en voyant un peigne avec quelques cheveux d'elle ; il s'incline sans maugréer devant l'accueil froid qu'elle lui fait sans raison ; il cherche à mourir quand il pense qu'elle a péri, et il lui sacrifie même son honneur, en montant sur la charrette, sacrifice plus méritoire pour un chevalier que la mort elle-même. « L'idéal de la galanterie chevaleresque, dit LANSON, c'est Lancelot, et le roman de la Charrette en explique le Code, mis en action et en exemples. »

Disons pour terminer que l'élément merveilleux qui accompagne tous les romans de la Table ronde, et en particulier le *Lancelot* était tout à fait dans le goût de la société courtoise. Nains, fées et enchanteurs, animaux fantastiques, combats singuliers contre les géants, épreuves extraordinaires enthousiasmaient l'imagination et faisaient un cadre devenu indispensable à ces héros. Il n'est pour s'en convaincre que de comparer, dans l'exposé, cependant dogmatique d'André le Chapelain, le long passage où il raconte comment furent trouvées les règles d'amour. Les mêmes éléments s'y retrouvent, et si le texte latin n'est pas une simple traduction de passages de Chrestien de Troyes, en tout cas, l'inspiration de celui-ci est manifeste.

Voici ce texte :

Comment furent trouvées les Règles d'Amour

Un chevalier de Bretagne, désireux de voir Artur, parcourait seul la forêt royale et s'était avancé jusqu'au cœur de cette forêt, lorsqu'une demoiselle d'une grande beauté et montée sur un magnifique cheval courut brusquement au-devant de lui. Le chevalier la salua d'un mot bref ; la jeune fille lui répon-

dit courtoisement et dit : « Ce que vous cherchez, vous ne pourrez en aucune façon le trouver sans avoir obtenu mon aide. »

A ces mots, le chevalier breton demanda à la jeune fille de lui dire pour quel motif il venait, et ensuite il croirait ses paroles. « Vous avez prié d'amour, dit la jeune fille, une dame de Bretagne ; celle-ci vous a dit qu'elle ne vous accorderait pas son amour si vous ne lui apportiez auparavant l'épervier victorieux qui se trouve sur une perche dans la cour d'Artur. »

Le chevalier breton ayant franchement avoué tout cela, la jeune fille continua : « Vous ne pourrez obtenir l'épervier sans avoir d'abord, dans le palais d'Artur, prouvé en combattant que la dame que vous aimez est plus belle que celles qui demeurent à la cour d'Artur. Et vous ne pourrez entrer dans le palais sans que les gardiens vous indiquent d'abord le gant de l'épervier. Mais il ne vous sera pas possible d'obtenir le gant lui-même sans avoir au préalable remporté la victoire seul contre deux chevaliers très vaillants. »

— Je vois, dit-il, que je ne pourrai pas réussir dans cette entreprise si vous ne m'accordez pas votre concours. Je me soumets donc à votre entière volonté : d'un mot, exigez de moi tous les supplices pour que j'obtienne votre aide dans mon entreprise, et que je l'obtienne de votre plein consentement, de façon que, en retour de votre puissance absolue sur moi, je puisse hardiment inscrire le nom de mon amie comme celui de la dame la plus belle.

— Si vous aviez assez de courage pour ne pas craindre d'approfondir ce que nous disons, vous pourriez obtenir de moi ce que vous voulez.

— Si vous voulez m'accorder tout ce que je demande, mes vœux connaîtront le succès.

— Que ce que vous cherchez vous soit donc largement accordé en pleine sécurité.

Elle lui donna alors le baiser d'amour, lui montra le cheval sur lequel elle était montée et l'échangea contre le sien : « Ce cheval-ci vous conduira dans tous les lieux que vous souhaitez, mais il vous faut avancer sans crainte aucune, et résister avec une très grande vaillance à vos adversaires. Tâchez cependant de bien conserver ceci dans votre mémoire, à propos des deux chevaliers qui défendent le gant : une fois la victoire gagnée, ne prenez pas le gant qu'ils ont, mais bien celui qui pend à une colonne d'or. De l'autre, vous ne pourriez rien obtenir dans le combat du palais ni accomplir ce que vous désirez. »

Ce discours terminé, le chevalier breton revêtit ses armes, prit congé et s'avança dans la forêt. Finalement parcourant

une contrée aride et sauvage, il arriva à un fleuve d'une largeur et d'une profondeur incroyables, et dont le passage était impossible pour quiconque, tellement les bords étaient escarpés. Cependant en longeant assez longtemps la rive, il parvint à un pont qui était disposé de la façon suivante : le pont lui-même était en or et ses deux extrémités tenaient bien aux deux rives, mais le milieu du pont se trouvait dans l'eau et, vacillant souvent, paraissait comme submergé par les flots. A l'extrémité par où arrivait le Breton, se trouvait un guerrier à cheval, d'un aspect féroce. Le Breton le salue d'un mot poli, mais l'autre ne daigne pas rendre le salut :

— Que cherches-tu ici, guerrier de Bretagne, dit-il, si loin de ta patrie ?

— Je cherche à franchir le fleuve sur ce pont.

— Dis plutôt que tu cherches la mort, car aucun étranger n'a jamais pu l'éviter ici. Si cependant tu désires repartir en déposant les armes, je ferai grâce à ta jeunesse, qui t'a conduit, dans ta candeur imprudente, dans des royaumes étrangers.

— Si je déposais les armes, ta victoire ne serait pas digne de gloire, en repoussant en armes un homme désarmé. Mais si tu peux empêcher de passer un homme armé, alors ta victoire pourra être considérée comme glorieuse. Si le passage du pont ne m'est pas accordé de bon gré, c'est avec mon glaive que je vais tâcher de m'ouvrir le chemin.

Le gardien, en entendant que le jeune homme demandait au glaive le passage, se mit à grincer des dents et s'emporta d'une folle fureur. « C'est pour ton malheur, jeune homme, dit-il, que la Bretagne t'a envoyé, car dans cette solitude, tu vas mourir par le glaive. Sache que jamais tu ne rapporteras à ta dame des nouvelles de ce royaume-ci. Ah ! malheureux Breton, qui, sur le conseil d'une femme, n'as pas craint de gagner les lieux de ta mort ! »

Et, de ses éperons, poussant son cheval contre le chevalier Breton, il se jeta sur lui avec son glaive acéré et le frappa d'un coup terrible. Le bouclier du Breton fut violemment heurté et le glaive pénétra dans son flanc en brisant deux mailles du haubert : le sang se mit à couler abondamment de la blessure. Mais le jeune homme, sous le coup de la douleur dirigea contre le guerrier le pointe de sa lance et dans une lutte farouche la lui enfonça dans le ventre, le jetant honteusement à bas du cheval et le terrassant dans l'herbe. Alors qu'il voulait absolument lui couper la tête, le gardien du pont le supplia très humblement et obtint le pardon qu'il demandait.

Mais à l'autre extrémité du pont se tenait un homme d'une taille immense. Voyant que le Breton l'emportait et s'engageait

dans le passage du pont, il secoua ce dernier avec une telle force que très souvent le pont ne paraissait plus, submergé par les flots. Mais le Breton, toujours confiant dans la valeur de son cheval, n'hésita pas à s'y engager courageusement. Après s'être donné beaucoup de mal, après être allé très souvent sous l'eau, grâce aux efforts de son cheval il arriva enfin à l'autre extrémité. Là, il s'empara de celui qui secouait le pont et l'étouffa dans l'eau. Puis il fit, du mieux qu'il pût, un pansement à son côté.

Après cela il chevaucha dans des prairies très belles. Et après un trajet de 10 stades, il arriva dans une autre prairie très belle et très agréable où toutes les espèces de fleurs sentaient bon. Dans ce pré était un palais admirablement disposé, rond et d'une très grande beauté. Mais dans aucune partie du palais il ne put distinguer aucune porte. Dans le pré il trouva des tables d'argent, sur lesquelles étaient préparés aliments et boissons de toute espèce, placés sur des nappes très blanches. Dans ce pré agréable, se trouvait un bassin d'argent très propre, qui contenait en quantité suffisante de quoi faire boire et manger son cheval. Le Breton y dirigea le sien, puis il fit le tour tout entier du palais. Mais, ne pouvant à aucun indice reconnaître l'entrée de la maison et voyant la demeure absolument inhabitée, poussé par le besoin de manger, il se mit à table et commença à manger très avidement la nourriture servie.

Il y avait à peine goûté que tout à coup une porte s'ouvrit brusquement dans le palais et fit en s'ouvrant, un tel fracas qu'on aurait dit la foudre tomber dans le voisinage. Et aussitôt, de cette porte, sortit un homme d'une stature gigantesque, portant dans ses mains une massue de cuivre d'un poids immense, qu'il brandissait sans difficulté comme un fétu de paille. Il dit au jeune homme attablé :

— Qui es-tu, homme assez présomptueux pour oser venir ici dans notre royaume et t'arroger avec audace et sans respect les droits des chevaliers à la table royale ?

— La table du roi, dit le chevalier breton, doit être largement ouverte aux honnêtes gens et la nourriture ou la boisson royales ne doivent pas être refusées à un homme vaillant. J'ai le droit de participer à tout ce qui est réservé aux chevaliers : car tout ce qui est chevalerie est mon seul souci, et c'est mon rôle de chevalier qui m'a poussé dans ces contrées. C'est donc sur de mauvaises raisons que tu prétends impoliment m'interdire la table royale.

— A cette table royale, n'importe qui ne peut pas s'asseoir, mais seulement les habitants du palais. Et ceux-ci même ne

permettent à personne d'aller plus loin, sans avoir d'abord combattu et vaincu le gardien du palais. Lève-toi donc de table et hâte-toi de rentrer chez toi, ou bien tâche d'aller plus loin, mais en combattant. Mais, dis-moi franchement quel est le motif de ta venue ?

— Moi ? Je veux le gant de l'épervier ; voilà l'objet de ma venue. Le gant obtenu, je tâcherai d'aller plus loin et, dans la cour d'Artur, de prendre victorieusement l'épervier. Mais où est donc le gardien de ce palais, celui qui doit m'empêcher de pénétrer à l'intérieur ?

— Insensé, quelle folie te possède, Breton ? Tu pourrais ressusciter dix fois une fois mort, plutôt que d'obtenir ce que tu dis. Eh bien, c'est moi qui suis le gardien du palais et qui vais décevoir ton attente. Je suis en effet doué d'une telle force que deux cents des meilleurs guerriers de Bretagne pourraient difficilement me tenir tête quand je suis en colère.

— Quelle que soit la vaillance dont tu te flattes, je désire cependant engager le combat, pour que tu apprennes quels hommes produit la Bretagne ; mais il ne convient pas à un homme à cheval de combattre avec un homme à pied.

— C'est ta destinée, je le vois, qui a voulu te conduire ici pour mourir, car ma main jusqu'ici a tué plus de mille soldats. Comme je ne compte pas au nombre des chevaliers, je veux cependant combattre à pied contre toi à cheval : ainsi tu succomberas sans contestation à la vaillance d'un combattant à pied.

— Loin de moi l'idée de combattre à cheval contre un homme à pied ! Un homme à pied doit engager la lutte contre un homme à pied.

Et, prenant les armes, il se jeta vaillamment contre son adversaire et, d'un coup d'épée, il heurta son bouclier. Le gardien du palais, au comble de la colère, et méprisant la petite taille du Breton, brandit sa massue d'airain avec une telle fureur que le bouclier du Breton fut écrasé par la violence du choc. Le chevalier en fut effrayé et le gardien, pensant l'anéantir au second coup, brandit de nouveau son arme pour le frapper. Mais avant que le coup fût asséné, le Breton, par un trait rapide de son esprit, lui porta un coup d'épée au bras et envoya rouler dans l'herbe la main du gardien en même temps que sa massue. Au moment où il allait l'achever, l'autre s'écria : « Eh bien, est-ce toi ce chevalier de la douce Bretagne, qui cherches à achever un vaincu avec ton glaive ? Si tu consens à me laisser la vie, je te ferai obtenir à bon compte ce que tu désires. Mais sans moi tu ne pourras absolument rien avoir. »

— Je t'accorderai la vie, gardien, si tu accomplis tes promesses.

— Si tu veux attendre un peu, je te livrerai le gant de l'épervier.

— Ha ! ha ! voleur et menteur, je vois clairement maintenant que tu veux me tromper : si tu veux conserver la vie, tâche seulement de m'indiquer l'endroit où repose votre gant. »

Le gardien conduisit le Breton à l'intérieur du palais, à l'endroit où se dressait une très belle colonne d'or, qui soutenait tout l'ensemble du palais, et où pendait le gant désiré. Il le saisit courageusement et le tenait fortement dans sa main gauche lorsqu'une immense rumeur de plaintes et de gémissements retentit dans toutes les pièces du palais sans qu'on vît personne : « Hélas ! hélas ! Notre vainqueur part avec son butin sans nous avoir vaincu ! »

A peine sorti du palais, il monta à cheval et arriva peu après dans d'autres prairies très belles et très agréables, où se trouvait un autre palais en or, admirablement construit, de 600 coudes de long et 200 de large ; le toit et les murs extérieurs du palais étaient en argent, mais à l'intérieur, tout était en or et orné de pierres précieuses. Le palais comprenait de très nombreuses salles, mais dans la plus belle, sur un trône d'or, était assis le roi Artur. Des dames très belles, dont le nombre était difficile à compter, l'entouraient, ainsi que de nombreux chevaliers très beaux. Sur le seuil même du palais était une perche d'or, très belle, sur laquelle se trouvait l'épervier souhaité et près de lui deux chiens enchaînés étaient couchés.

Mais avant de pouvoir arriver à ce palais une muraille très solide se dressait pour le protéger, dont la garde était confiée à douze chevaliers très valeureux : ceux-ci ne laissaient passer personne sans qu'on leur montrât le gant de l'épervier, ou sans qu'on se frayât un passage avec le glaive. En les voyant, le Breton leur montra rapidement le gant de l'épervier. Ceux-ci lui ouvrirent le chemin en disant : « Voilà un chemin qui ne t'est pas salutaire, mais peut au contraire t'occasionner beaucoup de souffrances. »

Mais le Breton, arrivé à l'intérieur du palais, salua le roi Artur. Immédiatement interrogé par les chevaliers sur le motif de sa venue, il dit qu'il était venu chercher l'épervier. Un des chevaliers de la cour lui dit :

— Pour quelle raison veux-tu prendre l'épervier ?

— Parce que j'ai le bonheur d'aimer une dame plus belle que celles de cette cour, chevalier.

— Donc, pour que tu puisses emporter l'épervier, il te

faut d'abord obtenir en combattant, ce que tu demandes.
— Volontiers.

Tous les deux prirent leurs boucliers et, dans l'enceinte du palais, s'apprêtent au combat. Eperonnant leurs chevaux, ils se lançaient violemment l'un contre l'autre : les boucliers se brisaient, les lances se rompaient, ils combattirent alors au glaive. Le fer déchirait leurs vêtements. Après une longue lutte, le chevalier du palais fut, fort adroitement, frappé à la tête de deux coups successifs : il reçut aux yeux un tel choc qu'il pouvait à peine voir. S'en apercevant, le Breton fonça audacieusement sur lui et le désarçonna ; il était vainqueur.

Il prit alors l'épervier en même temps que les chiens, quand il vit un parchemin écrit, qui était attaché à la perche par une chaîne d'or. Comme il demandait ce que c'était, on lui fit cette réponse :

« C'est le parchemin sur lequel sont inscrites les règles d'amour que le roi d'Amour lui-même a édictées pour les amants : tu dois les emporter et les communiquer aux amoureux, si tu veux emporter paisiblement l'épervier. »

Il prit donc le parchemin et, ayant courtoisement demandé congé, il revint rapidement sans aucune difficulté auprès de la demoiselle de la forêt. Il la trouva au même endroit de la forêt où il l'avait quittée. Celle-ci, se réjouissant vivement de sa victoire, le renvoya en disant : « Je te permets de t'en aller, très cher, car la douce Bretagne t'appelle. Je te demande de ne pas me regretter, car chaque fois que tu voudras venir seul en ces lieux, tu pourras toujours m'y retrouver. »

Chapitre IX

L'AMOUR COURTOIS : SES CARACTÈRES

Nous avons vu jusqu'ici la doctrine de l'amour courtois, exposée de façon systématique dans des règles très précises par le Chapelain. Nous avons ensuite étudié l'application de ces règles d'abord dans les divertissements des dames des Cours d'Amour, ensuite dans les différentes poésies des Troubadours, enfin dans les romans de Chrestien de Troyes. Il sera maintenant très facile, après l'analyse de ces différentes sortes de documents, de définir de façon plus précise ce qu'on appelle communément l'amour courtois.

Par définition même, cet amour est *aristocratique*, en ce sens qu'il convient seulement à une élite, celle qui fréquente une cour. Le mot *courtois* en effet vient de *cour*, qui s'écrivait et se prononçait alors avec un t, exactement comme de nos jours le mot anglais *court*. Que le mot désigne ce qui s'applique à une cour royale ou seigneuriale, ou bien à une Cour d'Amour, peu importe. Nous savons maintenant que c'est justement dans la cour de ducs ou de comtes puissants, que leurs femmes ont opéré cette transformation des mœurs et créé la courtoisie, c'est-à-dire ce que nous appelons de nos jours politesse et galanterie. L'essentiel est que cet amour courtois ne pouvait s'appliquer qu'à un petit nombre

de raffinés, dont l'initiation exigeait la connaissance et l'apprentissage d'un art difficile, aux règles strictes et complexes.

Aristocratique, il l'est encore dans un autre sens. Pour s'occuper de façon convenable d'amour, il faut des loisirs ; ce n'est pas quand on est assailli par les travaux et les soucis quotidiens imposés par la vie matérielle, qu'on peut parvenir à cet état d'âme qui est nécessaire à la joie d'amour. Bien au contraire, les préoccupations matérielles et la nécessité de travailler pour gagner sa vie tuent l'amour. Mais quand on est affranchi de ces viles besognes, l'esprit est plus libre, le cœur peut remplir sa fonction propre, qui est d'aimer. C'est ce que faisaient les troubadours qui, libérés des soucis de l'existence en se mettant au service du châtelain, et plus encore de la châtelaine, ont été les meilleurs chantres de l'amour. C'est ce que font, à leur imitation, nobles dames et chevaliers, dont tous les loisirs sont consacrés à la conversation ou aux discussions galantes.

Car *l'obligation d'aimer* s'impose à tout jeune homme bien né. L'amour est la grande chose, la seule qui rende la vie digne d'être vécue, et tous pourraient redire après Bernard de Ventadour : « Il ne me paraît pas qu'un homme puisse rien valoir, s'il ne recherche Amour et Joie... Il est vraiment mort, celui qui ne sent pas dans son cœur la douce saveur de l'amour. Que vaut la vie sans amour ? Qu'est-elle sinon un ennui pour les autres ? Puisse Dieu ne jamais me haïr au point que je vive jour ou mois, après être tombé au rang de ces ennuyeux privés de tout désir d'amour ! »

La conséquence de ce caractère aristocratique, c'est que dames et chevaliers se devaient de ne pas aimer comme le peuple. Il était évident que les

vilains ou manants ne connaissaient de l'amour que l'aspect matériel et charnel. Comme pour les animaux au contact desquels ils passaient leur vie, l'acte d'amour n'était pour eux que la satisfaction d'un instinct naturel et fondamental. Il fallait donc à tout prix se distinguer d'eux. « L'amour courtois s'oppose à l'amour gaulois. » C'est pourquoi, même quand des troubadours raffinés songeaient cependant à un amour conduit jusqu'à sa conclusion naturelle, ils y apportaient du moins une préparation, une poésie et même une métaphysique parfois compliquées qui suffisaient à le parer de façon agréable. Mais le plus souvent il ne s'agissait que d'un amour *intellectuel*, un amour de tête plus que de cœur, prétexte à un délicat poème ou à un savant exposé philosophique.

Voilà pourquoi cet amour n'est pas né d'un trouble subit des sens, d'un coup de foudre, ou d'une passion spontanée venant du plus profond de l'être, et fatale comme dans l'antique amour de Phèdre par exemple, ou violente à la manière de Tristan et Yseult. On n'aime que d'une façon très *réfléchie* la dame que l'on doit aimer, parce que c'est celle-là qui est la plus belle et la plus sage. Il n'y a pas d'amour plus raisonné, ni plus raisonnable en un sens.

Mais ce qui l'est moins à notre jugement de modernes, c'est que la dame que l'on aime est toujours ou presque toujours une femme mariée. Bien sûr, il n'y a théoriquement pas de danger, puisque son corps appartient exclusivement à son seigneur et maître, et qu'elle donne seulement à son amant sa pensée ou son cœur. Même avec cette distinction, même après ce partage, beaucoup craindraient de nos jours que la femme confonde parfois les deux domaines et se trompe de propriétaire. De toute

façon, et c'est là l'essentiel, il s'agit bien d'un amour *illégitime*, le seul cependant qui mérite à cette époque le nom d'amour.

Tout le fond de l'amour courtois repose en effet sur cet axiome qu'il ne peut pas y avoir *de bone amour vraie* dans le mariage. Entre époux, c'est-à-dire entre deux êtres unis pour des raisons de fortune, de fiefs ou d'intérêts plutôt que pour des raisons de cœur ou de caractère, il peut y avoir de l'amitié, et, au mieux, de l'affection ou de la tendresse. Il ne peut pas y avoir ce sentiment plus délicat qui pousse spontanément l'un vers l'autre deux êtres qui se cherchent, ni cette communion d'âmes qui est le propre de l'amour. La possession calme et publique d'un être qui vous appartient, la quiétude sans risque que donne cette possession ne sont pas l'amour. Le devoir conjugal lui-même, en tant qu'il est l'accomplissement de quelque chose de dû, devient une formalité aussi banale que les autres devoirs de la vie quotidienne, heureux s'il n'est pas une corvée, désagréable mais nécessaire, que peut toujours exiger le maître légitime. Au contraire entre amants tout devient agréable. « Les amants en effet, écrivait la Comtesse de Champagne, s'accordent mutuellement tout, et *gratuitement*. Les époux eux, sont tenus *par devoir* de subir réciproquement leurs volontés et de ne jamais rien se refuser. »

La crainte continuelle dans laquelle vivent les amants est en outre le meillleur excitant de l'amour vrai : non pas la crainte du mari, qui ne semble jamais avoir tenu beaucoup de place dans ces sortes d'affaires, et qui parfois même assistait amusé à ces divertissements ; mais la crainte des jaloux, c'est-à-dire des ennemis toujours prêts à vous nuire auprès de la dame, avec le secret espoir peut-être de prendre une place convoitée ; et surtout la crainte de perdre

sa dame. Etant donné la supériorité sociale de la femme aimée sur l'amant, celui-ci tremble sans cesse à l'idée qu'il pourrait lui déplaire ou qu'il ne serait plus digne d'elle et de son amour. Et lorsqu'à cette crainte s'ajoutent l'inquiétude ou les tourments de la jalousie, on sera sûr de posséder un amour d'une autre qualité que le sentiment calme et tranquille de l'amour conjugal.

Que ce soit là un adultère, au moins moral, ce n'est pas douteux pour nous. Et GASTON PARIS pouvait facilement ironiser sur ces assemblées de femmes mariées qui se réunissaient pour réglementer l'adultère. Mais il est juste d'ajouter que la morale du XII^e^ siècle n'était pas la nôtre. A cette époque, l'adultère était une chose uniquement matérielle et, à ce titre, très sévèrement châtiée par les usages, la sanction ordinaire étant l'emprisonnement à vie dans un couvent. Mais la femme qui avait défendu son corps avait fait tout ce qu'on attendait d'elle. Les hommages qu'elle pouvait recevoir ne portaient aucunement ombrage au mari, qui en était lui-même flatté et n'aurait pas songé à les empêcher. Au mari la personne et la fidélité matérielle, à l'amant l'âme et la vie spirituelle. Bien mieux, une femme vertueuse non seulement pouvait mais devait presque avoir un mari et un amant. La seule faute grave, l'adultère moral, eût consisté à avoir deux amants, et nous avons vu la sévérité des Cours d'Amour contre cette faute. Evidemment nous avons peine à comprendre aujourd'hui que la vertu d'une femme consiste dans le droit de ne pas aimer son mari et dans le devoir d'aimer un autre homme. Ce n'est pas là le point le moins étrange de cette curieuse morale, surtout à une époque où la religion était bien plus forte que de nos jours.

Même dans le cas où le mari était au courant,

l'amour courtois se devait de garder toujours son caractère *furtif*. Le secret et le mystère étaient une règle essentielle ; sans eux, il n'y a pas d'amour véritable. Aussi les troubadours promettent-ils tous la discrétion la plus absolue à la belle dont ils espèrent un peu d'amour. Les règles d'ANDRÉ LE CHAPELAIN insistent à maintes reprises sur ce secret, dont la violation entraîne la privation d'amour ;

« Tous les amants sont tenus de conserver secret leur amour.

« S'ils soumettent leurs litiges aux jugements des Dames, leurs noms ne doivent jamais être indiqués aux juges, mais seulement révélés une fois que le procès est terminé.

« S'ils se servent de lettres pour communiquer entre eux, qu'ils s'abstiennent de mettre leur nom. Dans ces lettres, ils ne doivent pas mettre leur sceau, à moins qu'ils en aient un qui soit connu seulement d'eux et de leur confident. »

Le confident en effet joue un grand rôle. Dépositaire unique des secrets de son ami, d'où son nom de *secretarius*, il est l'intermédiaire naturel entre le chevalier et sa dame. Mais surtout il est le défenseur et le représentant attitré du chevalier si celui-ci par exemple s'absente quelque temps. A ce titre il peut introduire, au nom de son ami, une instance auprès des Cours d'Amour comme nous l'avons vu dans le jugement XIII, rendu par la Comtesse de Champagne.

Mais un autre caractère de l'amour courtois qui tient, comme nous l'avons vu, à son imitation de la hiérarchie féodale, c'est la *supériorité de la dame*, considérée comme la suzeraine, sur l'amant, considéré comme son homme-lige. C'est de cette position toujours inférieure de l'amant que résultent pour lui sa soumission parfaite, sa fidélité absolue, sa timidité et la crainte perpétuelle de perdre l'objet de ses vœux. Bien sûr, il croit toujours que finalement son amour triomphera, et cet espoir lui donne

la patience et la persévérance nécessaires : « Amour vainc toute chose, écrit Bernard de Ventadour. Puisqu'il m'a vaincu, il peut la vaincre elle aussi, et en peu d'instants. » Il peut même espérer que la récompense sera d'autant plus assurée et d'autant plus agréable qu'il aura souffert plus de tourments et attendu plus longtemps. Par conséquent, plus la dame sera injuste, hautaine ou capricieuse, et plus l'amant obtiendra finalement la juste récompense de toutes les souffrances et de toutes les rebuffades : qu'on se rappelle la série de celles qu'endura le chevalier Lancelot dans Chrestien de Troyes. Tout chevalier servant doit être prêt à accepter les épreuves et les humiliations de toute sorte qu'il plaira à sa dame de lui infliger, car c'est pour son bien qu'elle le fait.

Qu'il y ait en effet récompense finale ou qu'il n'y en ait pas, une chose au moins est assurée : le but constant d'une vraie dame est de *faire valoir* son chevalier, de tout faire pour le rendre meilleur : caprices et rigueurs passagères ne sont que des moyens employés pour accroître ses qualités de patience, de courage, d'endurance. La conscience de son amélioration morale grâce à l'amour de la dame, donne à l'amant cet état d'esprit qu'on appelle la *joie d'aimer* sans lequel rien de bien n'est possible. En un sens même, l'insatisfaction peut être une source de joie plus intense, plus raffinée. Tout ce qu'il souffre par la dame qu'il aime lui cause une jouissance de qualité supérieure, et c'est ce qui le distingue des jouissances vulgaires d'un vilain.

« C'est d'amour que procède, quoi qu'on dise, tout ce qui a quelque valeur », disait Miraval. Bien avant le Jallez de Jules Romains, nos troubadours pensaient que l'amour ainsi conçu est seul

capable de soulever « les eaux basses de la vie » et faire parvenir ses adeptes à cette exaltation qui est la source de toutes les belles choses : l'amour rend le poltron courageux, l'avare prodigue, l'homme triste gai, etc. On sent qu'un pareil résultat vaut la peine de faire effort.

Il vaut la peine surtout qu'on s'applique exactement à connaître, pour les pratiquer ensuite, les *règles* de cette science complexe. Car il y a des règles à suivre dans l'art d'aimer comme il y en a dans toute la chevalerie, et il est indispensable de les bien savoir pour ne pas y manquer et ne pas risquer de perdre l'amour, source de toutes les vertus. On comprend dès lors la nécessité de ces sortes de catéchismes amoureux dont le Chapelain nous a gardé trois exemplaires. Ils étaient la condition indispensable pour arriver à cette *joie d'amour*, but suprême de tout l'avancement dans la chevalerie d'amour. Car la *joy* dont parlent les troubadours « est bien la joie d'amour, c'est-à-dire un sentiment nouveau, inconnu des anciens et de la chrétienté du Moyen-Age, qui, au delà de l'aboutissement sexuel, crée la joie d'aimer, cette exaltation sentimentale qui, sans être étrangère au désir, le transcende en le spiritualisant et élève son bénéficiaire au-dessus du commun ». Ainsi s'exprime Belperron au sujet de ce qu'il appelle la grande « découverte des troubadours : l'amour humain, contrarié dans son impulsion vers la satisfaction *physique*, peut devenir un instrument de perfectionnement *spirituel* pour celui qui aime ».

Tels sont les caractères essentiels de l'amour courtois considéré à l'époque de son plus complet développement.

On peut, sans forcer les faits, soutenir qu'il s'est constitué, ainsi que toute la courtoisie, dans les Cours d'Amour et plus particulièrement à la cour

de la Comtesse de Champagne. C'est là, en effet, le creuset où s'est faite la fusion, grâce à Chrestien de Troyes, d'un double courant : l'un venant du Midi, avec l'influence des troubadours et d'Aliénor d'Aquitaine ; l'autre venant de Bretagne, avec l'influence des romans celtiques de la Table ronde.

C'est dans ces Cours d'Amour par conséquent que, cinq siècles avant le salon de la marquise de Rambouillet, on peut voir l'origine et les premières manifestations de la politesse et de la galanterie françaises.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ANDRÉ LE CHAPELAIN. — *De arte amandi* (fin XII^e^ ou début XIII^e^ s.)

a) Manuscrit : Bibliothèque nationale, n° 8758.

b) Editions :

1. *Tractatus amoris et de amoris remedio, Andreä capellani pâpae Innocentii quarti* (sans date ni nom d'auteur : XV^e^ ?).
2. *Erotica, seu amatoria, Andreae capellani regii, vetustissimi scriptoris, ad venerandum suum amicum Gualterium scripta, nunquam antehac edita, sed saepius a multis desiderata ; nunc tandem fide diversorum mss codicum in publicum emissa a Dethmaro Mulhero Dorpmundae*, 1610.
3. *Tremoniae, typis westhovianis*, 1614.
4. E. TROJEL. — *Andreae Capellani De amore libri tres*, Copenhague, 1892.
5. A. PAGÈS. — *Id.*, Castello de la Plana, 1930.
6. J. J. PARRY. — *Andreas Capellanus : the art of courtly love (De arte honeste amandi)*, édition and translation, New-York, 1941.

MARTIAL D'AUVERGNE. — *Arrests d'amour* (fin XV^e^ siècle) publié par LENGLET DU FRESNOY, 1731).

Jehan DE NOSTREDAME. — *Vies des plus célèbres et anciens poètes provensaux qui ont floury du tems des Comtes de Provence*, 1575.

LEGRAND D'AUSSY. — *Fabliaux ou Contes des XII^e^ et XIII^e^ siècles*, 1779.

Baron D'ARETIN. — *Mémoire sur les Cours d'Amour*, Munich, 1803.

RAYNOUARD. — *Choix de poésies originales des troubadours* (t. II: *Une Dissertation sur les Cours d'Amour*, 1817).

STENDHAL. — *De l'Amour*, 1832.

Frédéric DIEZ. — *Uber die minnehöfe*, Berlin, 1825, traduit par F. DE ROISIN : *Essai sur les Cours d'Amour*, Paris, 1842.

FAURIEL. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, art. *A. le Chapelain*, 1847.

VALLET DE VIRIVILLE. — *De l'Amour et des sentiments chevaleresques* (in *Revue de Paris*, 1853).

H. MARTIN. — *Histoire des Français*, 1857.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — *Histoire des Comtes de Champagne*, 1869.

E. LEGOUVÉ. — *Histoire morale des femmes*, s. d.

BOUTIOT. — *Histoire de la ville de Troyes*, 1870.

Léon GAUTIER. — *La Chevalerie*, s. d.

Gaston PARIS. — *Etude sur les romans de la Table ronde* (in *Romania*, t. XII), 1883.

E. TROJEL. — *Les Cours d'Amour du Moyen-Age*, Copenhague, 1888.

G. PARIS. — *Les Cours d'Amour au Moyen-Age* (critique de TROJEL) in *Journal des Savants*, 1888.

Pio RAJNA. — *Le Corti d'amore*, Milan, 1890.

V. CRESCINI. — *Per la questione delle Corti d'amore*, Padova 1891, traduit par A. MARTEL : *La Question des Cours d'Amour*, Montpellier, 1896.

G. PARIS. — *La Poésie du Moyen-Age*, Paris, 1895.
— *La Littérature française au Moyen-Age*, Paris, 1909.

M. BORODINE. — *La Femme e l'amour au XII^e siècle*, d'après les poèmes de Chrestien DE TROYES, 1909.

B. BOSSUAT. — *Drouart la Vache traducteur d'A. e Chapelain*, thèse Paris 1926.

A. JEANROY. — *Recueil général des Jeux-partis*, 1926.
— *La Poésie lyrique des Troubadours*, 1934.

Henri DUPIN. — *La Courtoisie au Moyen-Age*, 1934.

Etienne GILSON. — *La Théologie mystique de saint Bernard* (chap. « L'amour courtois »), 1934.

Marc BLOCH. — *La Société féodale, es classes et le gouvernement des hommes*, 1940.

E. FARAL. — *La Vie quotidienne au temps de saint Louis*, 1942.

Gustave COHEN. — *La Grande Clarté du Moyen-Age*, 1945.

P. BELPERRON. — *La « Joie d'amour »*, Paris, 1948.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

AVANT-PROPOS 5

CHAPITRE PREMIER. — **La condition des femmes au Moyen-Age** 11

Le premier âge féodal 11
Le deuxième âge féodal 15

— II. — **La légende des Tribunaux d'amour** 24

— III. — **« L'art d'aimer » d'André le Chapelain** 35

— IV. — **Le Code d'Amour** 41

Théorie de la Courtoisie 43
Les Préceptes d'Amour 45
Les Règles d'Amour 46

— V. — **Les jugements d'amour** 49

— VI. — **Les Cours d'Amour** 64

— VII. — **La poésie amoureuse des Troubadours** 74

Les Troubadours 74
Les Chansons d'Amour 80
Tensons et Jeux-partis 86

— VIII. — **L'amour dans les romans de Chrestien de Troyes** 90

— IX. — **L'amour courtois : ses caractères** ... 105

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE 115

1960. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 25 713 IMPRIMÉ EN FRANCE IMP. N° 15 966